

Aménagement forestier

Forêt domaniale de L'île de RE

Département : Charente-Maritime (17)

2013 - 2032

Surface cadastrale : 407,7392 ha
Surface retenue pour la gestion : 401,30 ha

Altitudes extrêmes : 2 m – 20 m

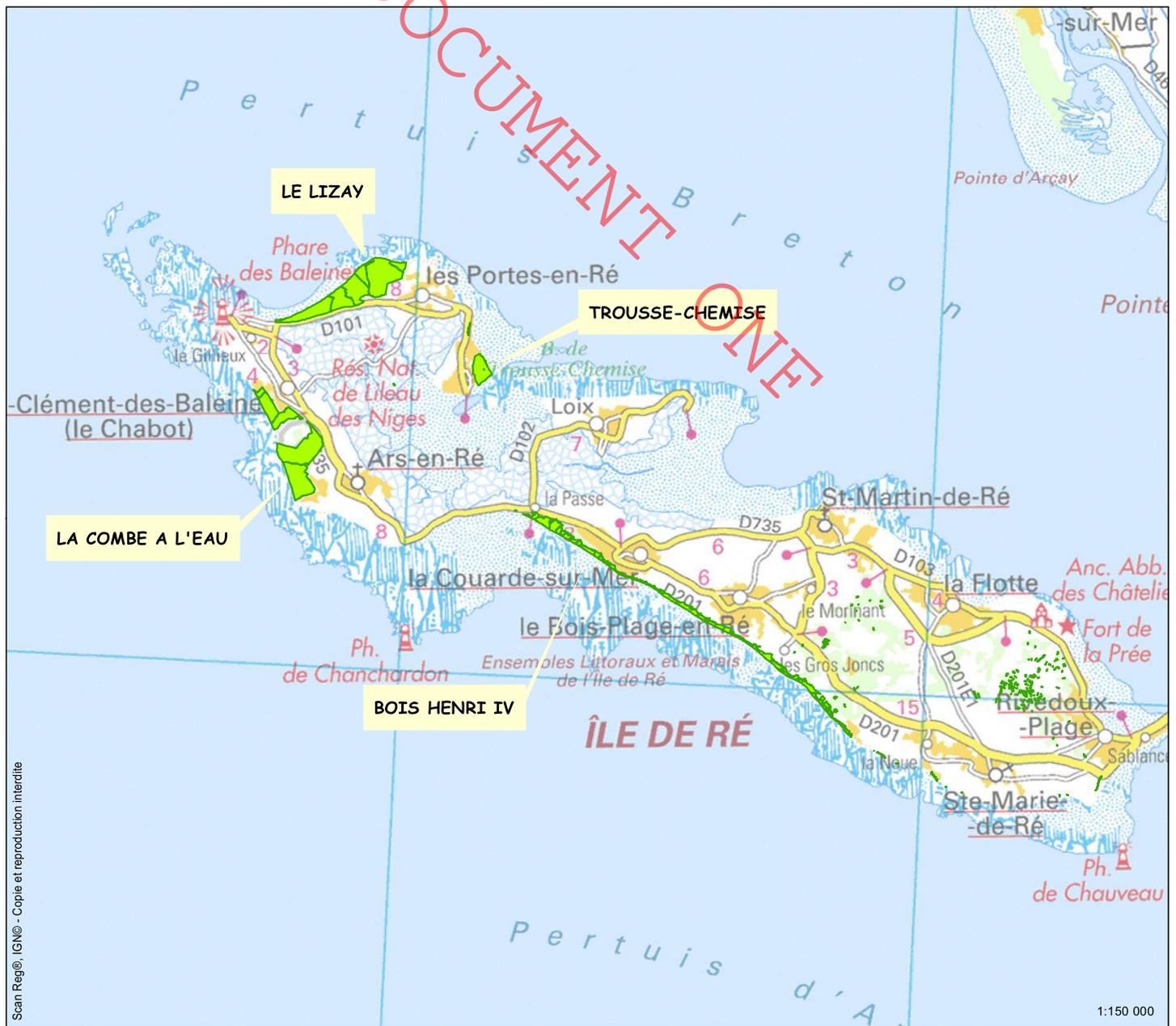
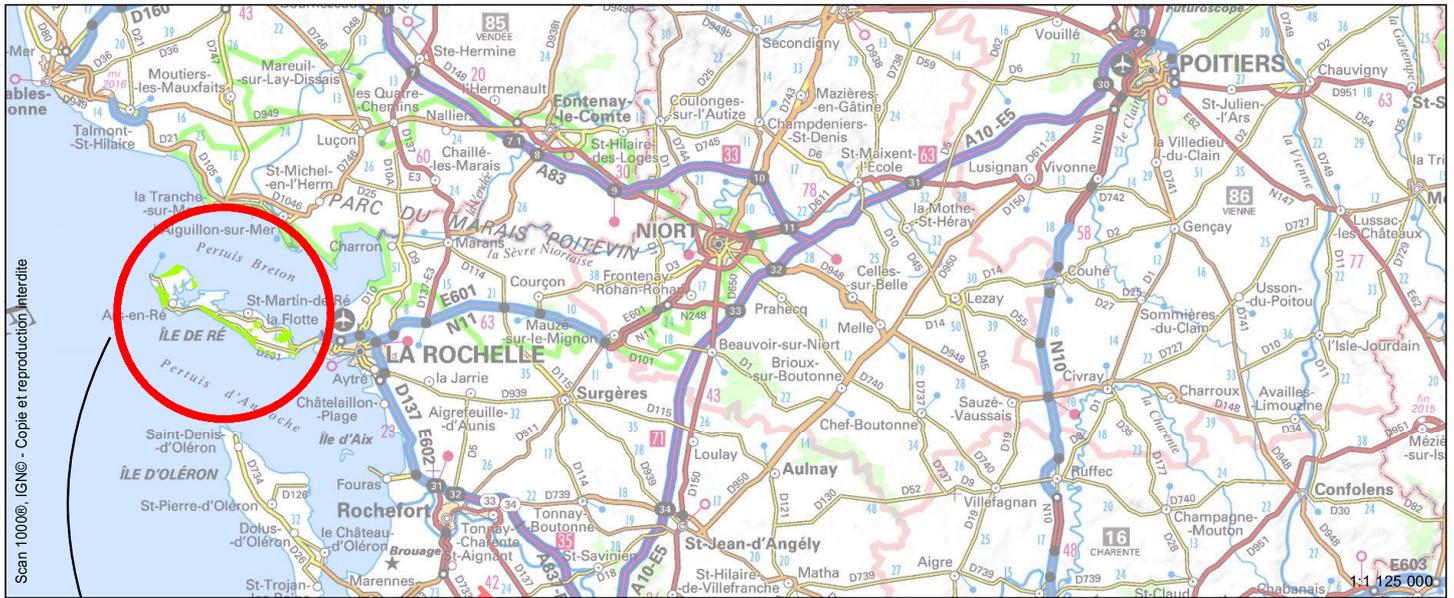
Révision d'aménagement forestier.

DRA : Forêts dunaires atlantiques

Plan de situation

Forêt domaniale de L'ILE DE RE

Surface : 401,30 ha



DOCUMENT OFFICIEL

Direction Territoriale COAL
 Agence Régionale Poitou-Charentes
 Unité Territoriale : Charente-maritime

Département de Charente-maritime
Arrondissement La Rochelle
Communes : Les Portes en Ré, St Clément
 des Baleines, Ars en Ré, La Couarde, Le Bois-
 Plage, La Flotte, Ste Marie de Ré, Rivedoux
Région IFN : 17-4 –Groies (SER F12)
 (code ONF 515)
DRA-SRA : Forêts dunaires atlantiques

FORET domaniale de L'Ile de RE

Surface cadastrale : 407,7392 ha
 Surface géographique : 401,30 ha

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER (2013-2032)

OBJECTIF GENERAL : Protection générale du milieu et des paysages et d'accueil du public

TRAITEMENT : Futaie par parquets 274,16 ha
 : Hors sylviculture 127,14 ha

Altitude supérieure : 20 m
 Altitude moyenne : 10 m
 Altitude inférieure : 2 m

Répartition des principales essences dans le couvert boisé en 2012		Grands types d'occupation en 2012	
Essences	%		%
Pin maritime	53	} Surface boisée	72,6
Pin noir (laricio et noir d'Autriche)	19		
Pin parasol	5		
Résineux divers	8		
Chêne vert	14		
Feuillus divers	1		
		Dune	22,7
		Campings, Pkgs, ...	4,7
	100		100

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
RESUME DE L'AMENAGEMENT – PRESENTATION	4
<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN.....</u>	<u>7</u>
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	7
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	7
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	8
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES	10
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	11
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	11
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	13
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	17
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE	17
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	18
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	22
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	27
<u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS</u>	<u>29</u>
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	29
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	30
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	30
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	30
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT.....	31
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	31
2.3.2 FUTAIE IRREGULIERE ET FUTAIE JARDINEE : SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	33
2.3.3 TAILLIS.....	33
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	33
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES	33
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES.....	36
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES.....	36
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2013 – 2032.....	37
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS	37
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE	37
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	42
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	44
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	48
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	49
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	52
2.5.8 EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000.....	53
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L122-7 DU CODE FORESTIER	54
<u>TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI.....</u>	<u>55</u>
3.1 RECAPITULATIFS.....	55
3.1.1 VOLUMES DE BOIS A RECOLTER	55
3.1.2 ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS	56
3.1.3 RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL	57
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT	58
<u>TITRE 4 – ANNEXES</u>	<u>60</u>

RESUME DE L'AMENAGEMENT – PRESENTATION

Forêt domaniale de L'Ile de Ré (401,30 ha)

Révision d'aménagement — 2013 - 2032

Le contexte

La forêt domaniale de l'Ile de Ré occupe les côtes nord, ouest et sud-ouest de l'Ile de Ré. Assise sur un étroit cordon dunaire, elle s'étire sur près de 18 km. Elle est constituée de plusieurs unités disjointes. Du nord au sud : Trousse-Chemise, Le Lizay, La Combe à l'eau, le Bois Henri IV et un chapelet de dunes non boisées de quelques dizaines de mètres de largeur la composent. L'altitude varie de 2 m à 20 m.

La forêt est récente. D'importants travaux de semis de pin ont été réalisés au début des années 1950, avec des réussites diverses.

Les peuplements forestiers sont principalement composés de Pin maritime, en mélange avec le Chêne vert et divers feuillus. Pin laricio Pin d'Alep, Pin parasol, Cèdre et résineux divers ont été introduits depuis plusieurs décennies, en réponse à la mortalité récurrente du Pin maritime. Les conditions de végétation de la strate arborée sont difficiles, très contraintes par la situation géographique et les conditions stationnelles.



L'intérêt majeur de ces milieux relève de la richesse de la biodiversité et de son rôle en terme d'accueil et de paysage. La forêt est localement concernée par les risques de submersion marine. Les dunes, malgré leur fragilité, ont une fonction essentielle en terme de protection.

La forêt, fréquemment au contact des zones urbanisées, est largement enclavée et mal desservie par la voirie publique.

Les principaux niveaux d'enjeux de la forêt

L'enjeu de production est faible : La production forestière est fortement limitée par les contraintes stationnelles élevées sur ces milieux dunaires reposant sur des sols calcaires.

Niveau d'enjeu	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
Production	127 ha	274 ha	-	-

Les enjeux environnementaux se caractérisent par une inscription au réseau NATURA 2000 (ZSC), plusieurs ZNIEFF de type I. La diversité des habitats rencontrés et les nombreuses espèces patrimoniales observées, en particulier sur le milieu dunaire, justifient un niveau d'enjeu très élevé.

Niveau d'enjeu	Ordinaire	Reconnu	Fort
Biodiversité	21 ha	285 ha	95 ha

Les enjeux sociaux sont déterminants. L'ensemble de l'île est Site Classé. Le niveau de fréquentation est très élevé et la notoriété de l'île et de son patrimoine boisé n'est plus à démontrer.

Niveau d'enjeu	Local	Reconnu	Fort
Accueil du public – paysage Ressource en eau potable	-	-	401 ha

S'agissant des risques naturels, la forêt est concernée par un PPRN submersion marine et incendie.

Niveau d'enjeu	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
Risques naturels	-	-	381 ha	20 ha

L'état des lieux et le bilan de l'aménagement précédent

Les peuplements forestiers sont caractérisés par la part importante du Pin maritime, en mélange plus ou moins intime avec le Chêne vert à l'état de taillis. Le pin maritime est périodiquement fragilisé par des phases de dépérissement chronique - la dernière au milieu des années 1980. Cela contrarie le vieillissement sans compromettre le renouvellement naturel.

La tempête du 27 décembre 1999 est responsable d'importants dommages dont les séquelles sont toujours présentes. Les semis naturels de Pin maritime et de Pin d'Alep s'installent progressivement à des densités irrégulières. Le Chêne vert se développe dans les zones les plus stables, sur les sols en phase de maturation. Une grande diversité de résineux a été introduite lors des phases de dépérissement. La croissance des peuplements est limitée et l'état sanitaire relativement médiocre.

Le volume sur pied est faible.

L'accueil du public et le paysage relève d'une demande très élevée. La forêt domaniale est souvent au contact immédiat des plages. Elle constitue un ourlet boisé qui borde les zones urbanisées. Elle accueille de nombreuses structures dédiées à l'économie touristique – campings, stationnements, pistes cyclables, sentiers balisés, concessions diverses.

L'activité cynégétique est absente dans la forêt domaniale trop concernée par l'accueil du public.

L'aménagement précédent (2003 - 2012) proposait de progressivement atténuer les dommages dévastateurs de la tempête du 27 décembre 1999. Si le milieu forestier reprend progressivement ses droits, l'installation des arbres est toujours lente en raison des conditions stationnelles très contraignantes.



Les grandes options du nouvel aménagement et le programme d'actions

Pour l'avenir, l'objectif est d'assurer la multifonctionnalité du milieu forestier sans créer d'opposition ni de conflit d'usage entre :

- la conservation et la protection de milieux et d'espèces remarquables, en particulier sur les zones à enjeux environnementaux forts (dune grise, forêt dunaire à pin maritime et chêne vert).
- l'accueil du public et la valorisation des paysages
- la protection physique

Compte tenu des essences présentes, des structures en place et de la qualité des peuplements, un traitement en **futaie par parquets** a été retenu. Il s'agit, avec pragmatisme, par îlots de 50 ares minimum de favoriser le développement d'un milieu forestier diversifié.

Les essences objectif principales sont le Pin maritime, le Chêne vert et ponctuellement le Pin d'Alep et le Pin parasol.

La sylviculture mise en œuvre répondra aux objectifs suivants :

- **préserver la biodiversité** : respect des prescriptions des documents de gestion environnementale et des directives ONF en matière de gestion courante. La dune grise sera préservée, les zones humides respectées. Les prescriptions du DOCOB seront observées dans la continuité des interventions passées.
- **favoriser le rôle social** : par une sylviculture adaptée au niveau de fréquentation très élevé des sites. La fonction de protection, stabilisation du sable et rôle de "dune digue" doit être privilégiée. Des travaux de débroussailllements sont régulièrement réalisés au long des périmètres urbanisés et des lieux de villégiature afin de limiter le risque incendie.

- La **récolte de bois**, répondra à une gestion raisonnée dans le cadre de la mise en œuvre des deux objectifs précédents. La production de bois, inhérente au cycle végétatif de l'arbre, est difficile à mobiliser en raison de l'insularité, l'accessibilité limitée et de la faible qualité des produits.

Le présent aménagement prévoit une récolte annuelle, hors événement exceptionnel, de 386 m³ soit 1,41 m³/ha/an (518 m³ et 1,89m³/an avec les coupes exceptionnelles).

Ce niveau de récolte permet de préserver la capacité de renouvellement de la forêt.

Bilan prévisionnel

La demande en bois est actuellement inexistante. Les coupes marquées au cours de l'aménagement précédent n'ont pas trouvé d'acheteur. Les besoins croissants en bois énergie pourraient offrir un débouché potentiel, sous réserve d'une réelle demande locale. Toutes les coupes proposées sont conditionnelles. La récolte de bois devrait cependant augmenter légèrement au cours de la période d'aménagement.

Le bilan financier prévisionnel est équilibré. Les recettes des concessions permettent d'assurer les frais d'entretien courants de la forêt.

La recherche d'une biodiversité maximale et le maintien d'une qualité des équipements d'accueil demandent un investissement financier régulier. Les collectivités locales et la puissance publique soutiennent et participent aux actions menées par l'ONF.

Conclusions

Les interventions passées ont permis d'installer des peuplements forestiers diversifiés qui ont su préserver un milieu naturel potentiellement prometteur.

Les actions envisagées contribueront à la qualité et la stabilité de ces boisements tout en contribuant à l'enrichissement de la biodiversité et à favoriser l'accueil du public. Il s'agit de favoriser des pratiques extensives qui ne conduisent pas à de la micro gestion souvent très onéreuse.

Des financements réguliers, raisonnés, permettront de valoriser ce territoire.

L'objectif est d'assurer la pérennité du peuplement forestier, la qualité environnementale ainsi que l'intérêt paysager des sites dans une volonté de gestion durable et multifonctionnelle.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Etat
Nom de l'aménagement	Forêt domaniale de l'île de RE
Départements de situation	Charente-maritime
N° ONF de la région nationale IFN de référence	515 (Sylvoécorégion - SER : F 12)
DRA ou SRA de référence	Forêts dunaires atlantiques

Département	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Charente – Maritime (17)	Les Portes en Ré	126,5598 ha
	St Clément des Baleines	73,4394 ha
	Ars en ré	112,2614 ha
	La Couarde sur mer	40,3906 ha
	Le Bois plage en Ré	43,0177 ha
	Sainte Marie de Ré	6,4479 ha
	La Flotte en Ré	4,1333 ha
	Rivedoux	1,4891 ha
	Surface RDF	407,7392 ha
	Total surface cadastrale	407,7392 ha

Les surfaces cadastrales sont celles indiquées dans le Référentiel des Données Forêts de l'ONF. Quelques distorsions minimales (environ 500 m²) ont été relevées entre les surfaces des matrices cadastrales en 2011 et le RDF. Le Service foncier de la Direction Territoriale réalise les ajustements nécessaires auprès du service du Cadastre.

- **Période d'application de l'aménagement**

Après une période transitoire consécutive aux dommages de la tempête de 1999, la durée d'application de l'aménagement est fixée à 20 ans, 2013-2032.

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant nat forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de l'île de Ré	F09766P	407,73921	1/02/2007	2003	2012

- **Carte de situation de la forêt**

La carte ci-après situe la propriété privée boisée de l'Etat relevant du Régime Forestier.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Tableau des surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	407, 7392 ha
Surface retenue pour la gestion	401, 30 ha
Surface boisée en début d'aménagement	279, 16 ha
Surface en sylviculture	274, 16 ha

La surface retenue pour la gestion est calculée grâce à un SIG (ARC Gis), après numérisation du périmètre géré depuis l'orthophoto 2010. Les parties en phase d'érosion ou d'accrétion sont exclues, ce qui explique la distorsion entre surfaces cadastrale et gérée.

La surface boisée extrait de la surface précédente, les dunes ainsi que les divers équipements d'accueil.

Enfin, la surface en sylviculture comprend la surface boisée de laquelle est retranché l'ensemble des micro-parcelles disséminées, (non délimitées mais partiellement boisées) constitutives de la parcelle forestière N° 29. (cf tableau page 14)

L'évolution historique de la surface gérée est présentée dans le tableau en annexe 1.

- **Etat des lieux**

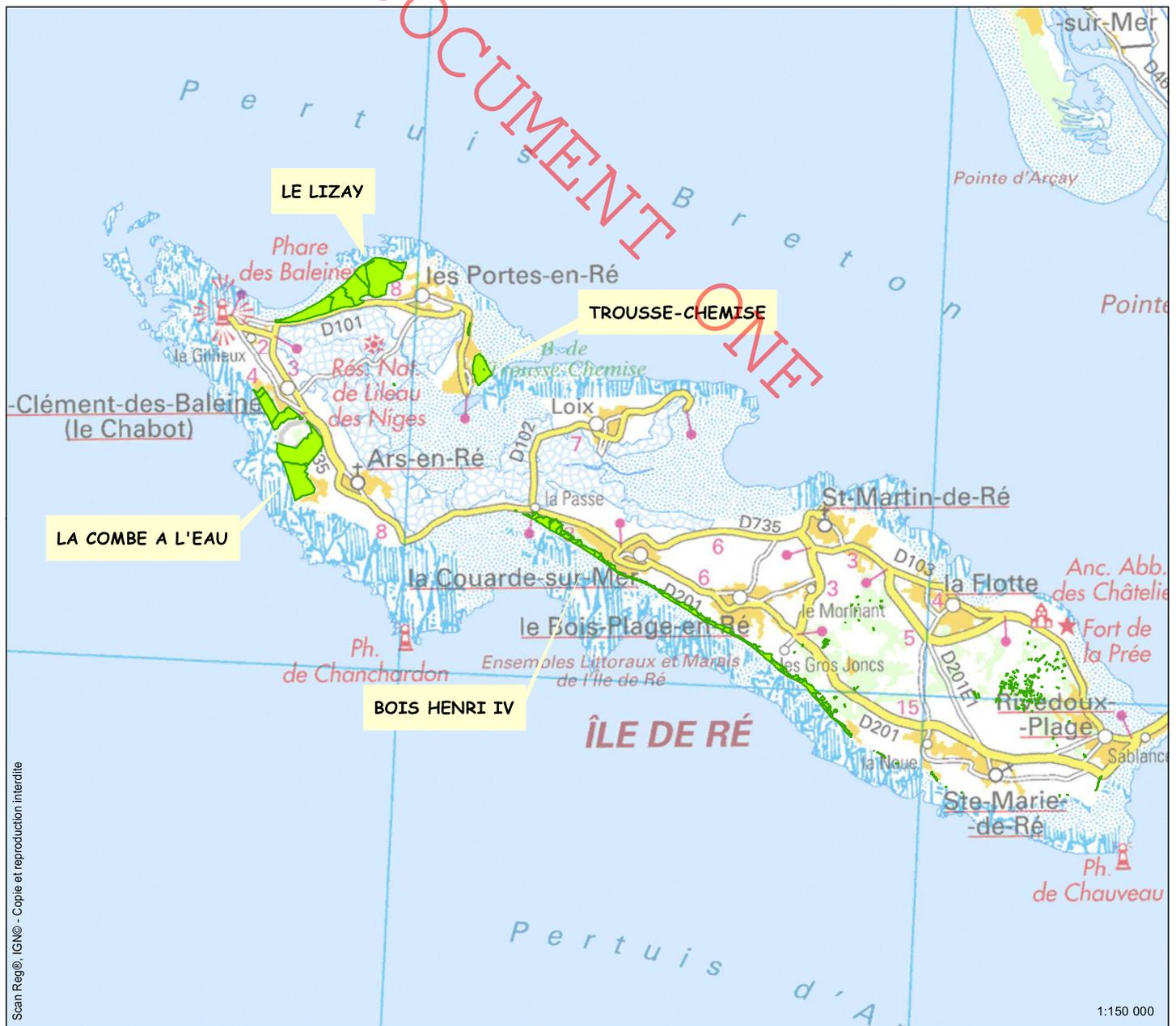
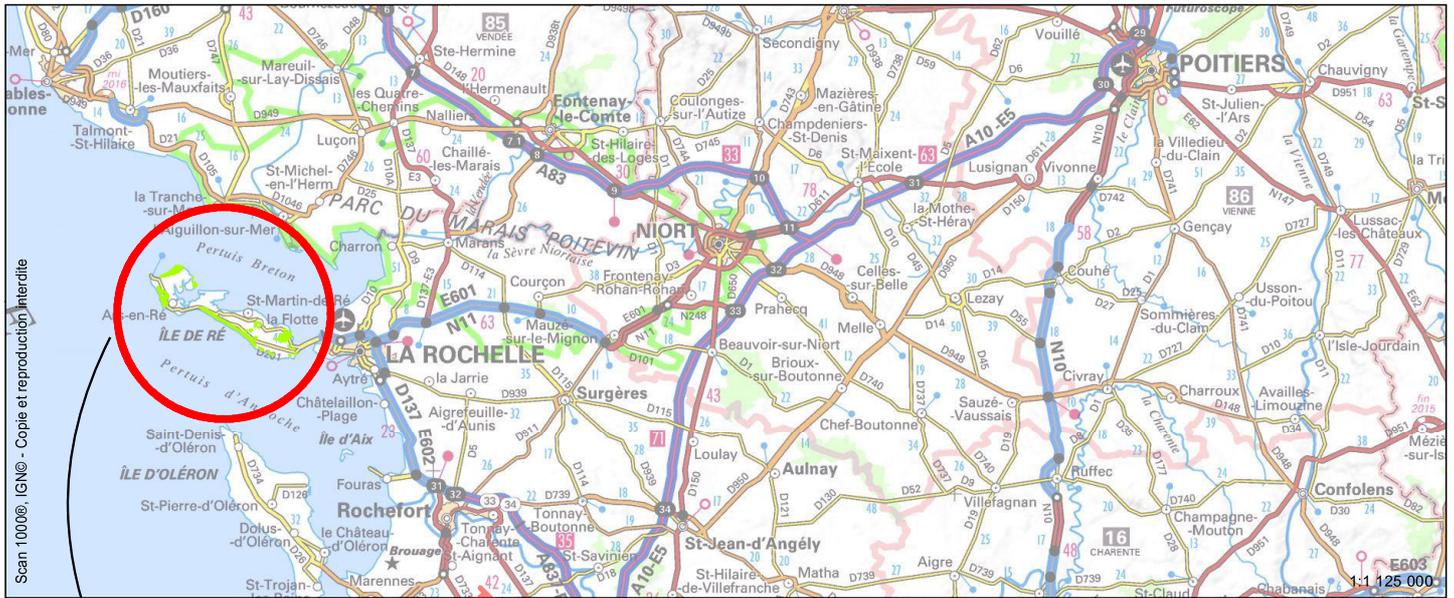
La Forêt Domaniale de l'île de RE occupe les côtes nord, ouest et sud - ouest. Assise sur un étroit cordon dunaire, elle s'étire sur 17,8 km, en plusieurs unités : Trousse-Chemise, Le Lizay, La Combe à l'eau, Le Bois Henri IV, et un chapelet de dunes non boisées de quelques dizaines de mètres de largeur. Dans la partie sud de l'île, 140 parcelles cadastrales disjointes sont disséminées pour un total de 11,95 ha (Parcelle N° 29).

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Un document d'arpentage partiel a été réalisé à la fin du XIX ème siècle. Le périmètre d'acquisition de 1948 s'est appuyé sur le cadastre. Depuis lors de nombreuses évolutions ont été enregistrées le long des périmètres urbanisés. Les documents de bornage sont archivés par le service foncier de la DT COAL.

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Arpentage PEQUIN	1884	Service foncier DT COAL
Rectifications de périmètre (liste en Annexe 1)	diverses	Service foncier DT COAL

Abstraction faite de la façade maritime, localement en phase d'érosion, il est à noter que des tensions existent sur la quasi-totalité du périmètre urbanisé en raison des fréquentes transactions immobilières, mais aussi des obligations réglementaires de débroussaillage. De nombreux accès privatifs (qui font l'objet de concessions) créent des cheminements désordonnés.



- **Origine de la propriété forestière**

Depuis¹ la fin du XVIII^{ème} siècle et surtout dans le courant du XIX^{ème}, l'Etat a acquis des terrains en bordure d'Océan, afin de les stabiliser et lutter contre les effets nocifs du vent et du sable. Les Ponts et Chaussées assuraient la mise en oeuvre du décret du 14 décembre 1810 visant à fixer les dunes mobiles. Entre 1850 et 1884, les dunes appartenant à l'Etat sont remises à l'Administration des Eaux et Forêts.

Le 1^{er} mars 1884, la superficie figurant au document d'arpentage dressé par M Pequin, Garde général à Niort, s'établit à 140,3219 ha, dont 41,9627 ha sont boisés. On relève 19 ha boisés dans le bois Henri IV, ainsi que 19 ha environ au Bois des Fontaines dans le massif du Lizay. A cette époque, les boisements forestiers étaient quasi inexistantes sur l'île de Ré, en raison essentiellement de l'importance de la population et de la nécessité d'assurer sa subsistance.

Dès le début des années 1890, les conséquences désastreuses du phylloxéra conduisent à l'abandon progressif par l'agriculture de vastes surfaces sur l'île. L'exode rural qui s'ensuivit aggrava la situation. Les acquisitions se poursuivent lentement au début du XX^{ème} siècle au gré de cessions amiables.

Les pouvoirs publics, par une décision du Conseil-Général de la Charente-Inférieure émirent le vœu que l'Etat procède à l'achat de ces terrains. Un décret-loi du 30 octobre 1935 décide de lancer une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dont le périmètre initial approchait les 500 ha. Les années difficiles qui ont suivi n'ont pas permis l'aboutissement rapide du projet. Ce n'est qu'en 1948 que la procédure d'acquisition s'achève, concernant une surface de 324 ha (Le Lizay, La Combe à l'eau, mais également plusieurs petites parcelles disséminées sur Le Bois plage).

La procédure ne s'est pas déroulée sans heurts. Les derniers recours se sont éteints à la fin des années 1980. Il n'est cependant encore pas rare de rencontrer des habitants de l'île évoquant la "spoliation" par l'Etat. A cette époque, hormis la déprise agricole, le fondement de la démarche était de caractère économique ; il s'agissait de reboiser des surfaces suffisamment vastes, susceptibles d'assurer à terme une production de bois locale. Le rôle de protection était secondaire.

En 1954, la Marine a obtenu l'affectation à son profit de la batterie allemande de Karola, d'une superficie de 47 ha, à l'intérieur de la Combe à l'eau, sur le territoire communal d'Ars.

A la création du pont de Ré, en 1988, après la DUP de création de la déviation de Rivedoux et l'échange consécutif, de nombreuses petites parcelles très éclatées et non délimitées ont été attribuées à l'ONF sur les communes de Rivedoux, La Flotte, Ste Marie et Le Bois pour une surface totale de 6,28 ha.

Par arrêté préfectoral du 7 novembre 1984 était prescrit un remembrement sur les communes du sud de l'île (Rivedoux, Ste Marie, La Flotte, Le Bois). Il concernait 2400 ha de terres plus ou moins cultivées, boisées ou en friches. L'ONF s'est associé à la démarche, car elle pouvait favoriser la résorption des enclaves, regrouper nos parcelles isolées, intégrer les parcelles vacantes et sans maître. D'autre part, y était intégré le périmètre de préemption de 800 ha à l'intérieur duquel étaient disséminées des parcelles acquises par le Conservatoire du Littoral et le Département. Il était convenu, qu'après agrégation, ces propriétés seraient rapprochées des zones les plus sensibles (c'est à dire les dunes domaniales), et confiées en gestion à l'ONF. L'enjeu était important.

Le remembrement devait permettre de regrouper ces parcelles près du littoral.

Malheureusement la procédure a échoué face aux intérêts souvent antagonistes et parfois inconciliables. Son abandon a été prononcé dans le courant de l'année 1994.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire forestier n'a pas été modifié. CF tableau parcellaire en annexe 3

- **Concessions**

La liste des concessions en vigueur au 1^{er} janvier 2012 est l'objet de l'Annexe 2.

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
CF Annexe 2		

¹ Les dossiers sont disponibles auprès du Service Foncier de la DT COAL et aux archives départementales.

Les concessions concernent un nombre très important d'accès privatifs à la forêt domaniale "les portillons". Trois campings et plusieurs équipements d'intérêt public (station d'épuration, château d'eau, antenne, canalisations ...) demeurent les ouvrages les plus lourds. Ils répondent à une demande sociale et ne remettent globalement pas en cause la multifonctionnalité attendue du milieu forestier.

Les contrats stipulent le retour à l'état boisé au terme de l'exploitation de ces équipements.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

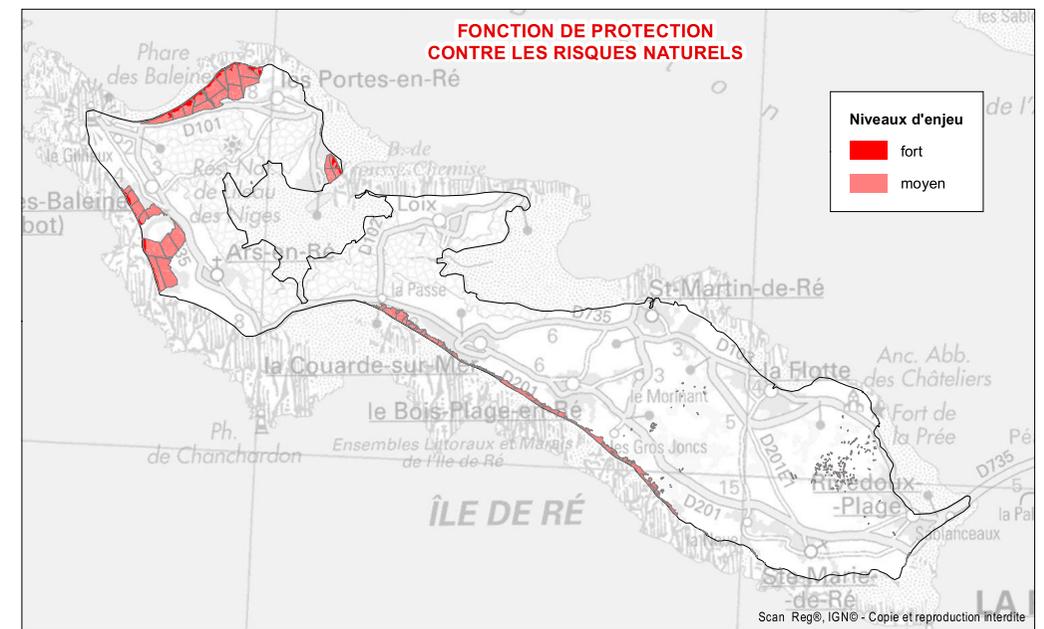
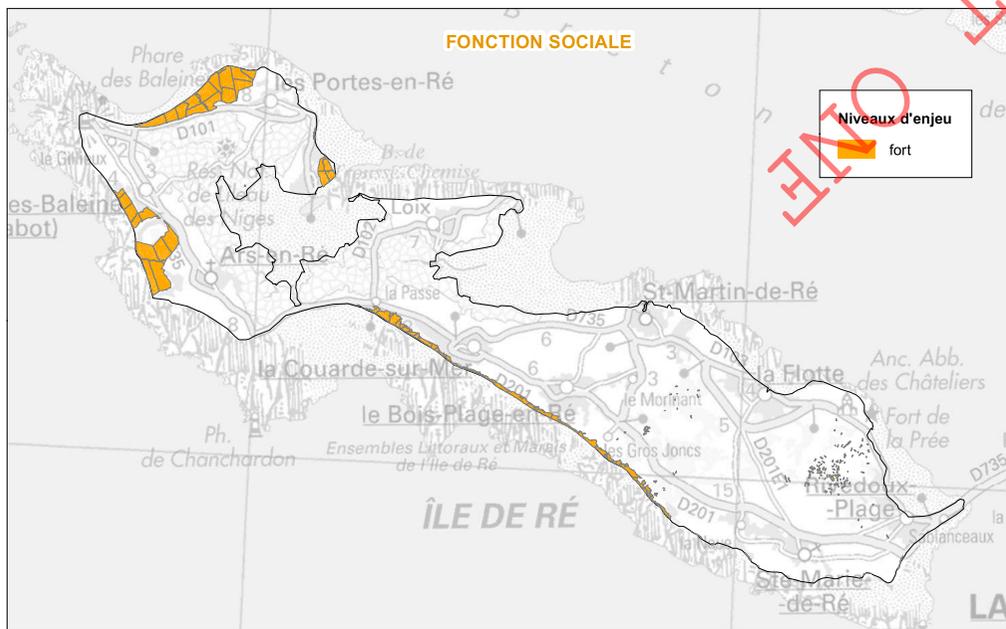
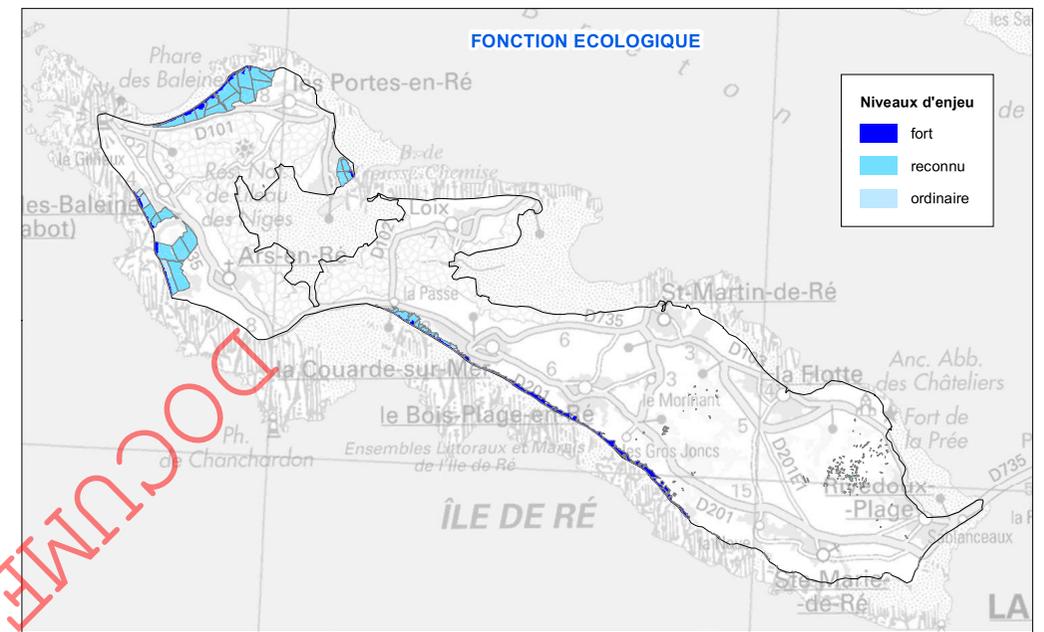
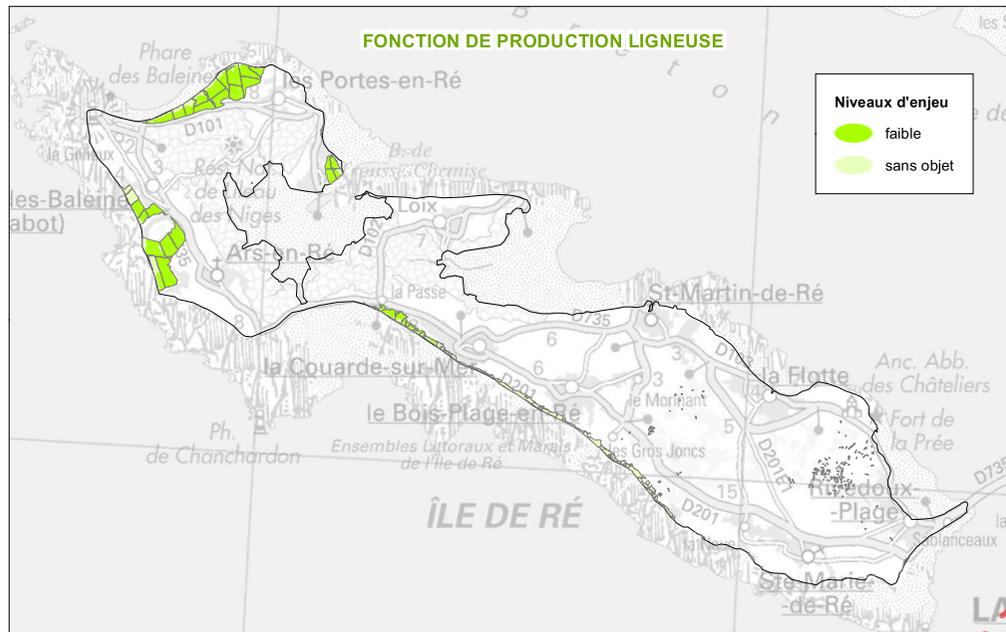
- Classement des surfaces par fonction principale

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	127 ha	274 ha	-	-	401 ha
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		21 ha	285 ha	95 ha	401 ha
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		-	-	401 ha	401 ha
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels		-	381 ha	20 ha	401 ha

- La fonction de production ligneuse est d'un niveau peu élevé voire nul sur les zones dunaires. La croissance des arbres est faible compte tenu des conditions de milieu très difficiles. L'insularité et des contraintes d'exploitation extrêmement fortes ajoutent encore à la difficulté de mobilisation des bois.
- La fonction écologique est déterminante et présente un enjeu très élevé. La FD de l'île de Ré est concernée par 5 ZNIEFF de type 1. La forêt domaniale dans son ensemble (excepté les campings) est inscrite dans le réseau Natura 2000 (ZSC et partiellement ZPS). Le DOCOB a été validé en 2003. La présence d'habitats et d'espèces prioritaires justifie sa protection, notamment le milieu dunaire.
- La fonction sociale -accueil, paysages et préservation des ressources en eau- revêt un intérêt majeur. L'île de Ré est classée au titre des sites, et espace remarquable aux termes de la loi littoral. La partie sud est concernée par un périmètre d'espace naturel sensible. La fréquentation estivale élevée, la fragilité et la richesse de ces milieux ajoutées à l'intérêt suscité par le patrimoine insulaire, suffisent à justifier le niveau d'enjeu.
- Le niveau d'enjeu en terme de protection des risques naturels peut être considéré comme fort sur la partie de cordon dunaire susceptible de submersion et moyen sur le reste du massif. Le PPR est en cours de révision. Le précédent considérait l'aléa feux de forêts comme faible, avec des enjeux qui peuvent être élevés sur les lisières urbanisées ou fréquentées. Le débroussaillage a été prescrit sur 20 à 50 m de large.

- Carte des fonctions principales de la forêt

Les cartes ci-après situent les différents niveaux d'enjeux.



DOCUMENT

- **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	274 ha	Phases récurrentes de dépérissement du Pin maritime
- Incendies	274 ha	Risque faible
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	150 ha	Enclaves – périmètres urbanisés
- Submersion	20 ha	Rôle de protection des dunes "digues"
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	274 ha	Forêts partiellement enclavées, insularité, accès peu aisés
- Sensibilité des sols au tassement	-	Sans objet
- Protection des eaux de surface	-	Sans objet
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	401 ha	Site classé, classement au titre des MH
- Importance sociale ou économique de la chasse	-	Sans objet
- Dispositifs de recherche	-	Sans objet

- **Démarches de territoires**

Le Conseil général de Charente-maritime, propriétaire du pont de l'île de Ré, prélève une écotaxe sur chaque passage automobile. Une partie des sommes est reversée à la Communauté de communes de l'île de Ré qui pilote des actions de protection du milieu naturel. L'ONF peut être éligible à certaines de ces actions en forêt domaniale.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Les conditions de végétation sont difficiles, en raison de la proximité de l'Océan, des sols sableux et du déficit hydrique estival. Pin maritime et Chêne vert sont les essences indigènes les mieux adaptées à ces milieux. D'autre part, ces deux espèces sont sans conteste, susceptibles de répondre le plus favorablement aux évolutions climatiques annoncées.

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

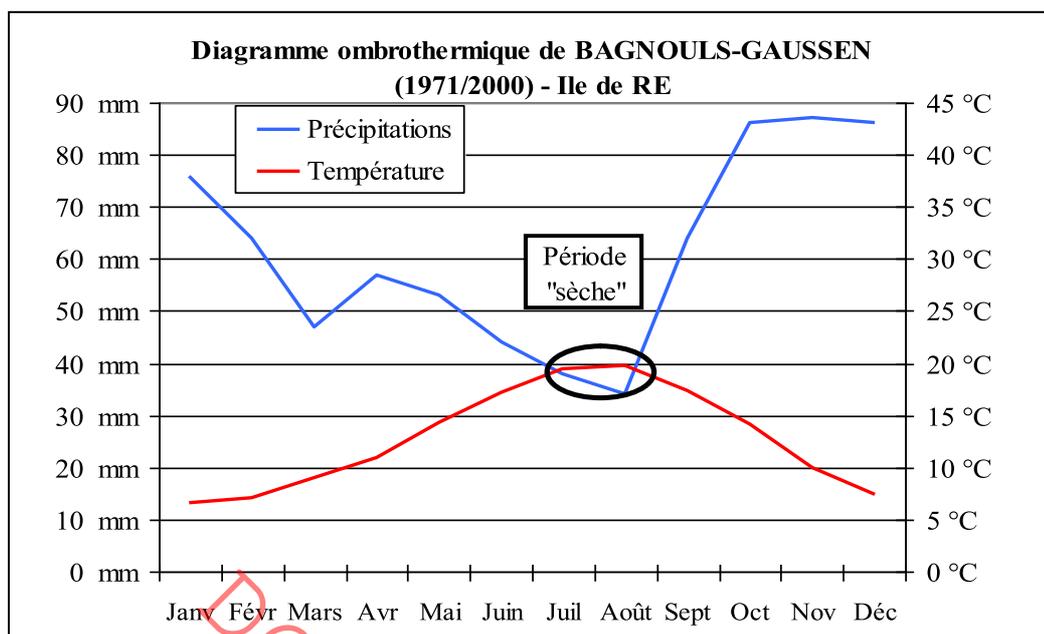
La forêt domaniale de l'île de Ré est installée sur un massif dunaire, parallèle au rivage. Le relief est faiblement modelé, les altitudes varient de 0 à 20 m.

Aucun cours d'eau de surface ne traverse la forêt, ni d'ailleurs l'île de Ré.

Quelques points d'eau temporaires sont présents dans certaines dépressions interdunales, au contact des aquifères de surface. Ils sont très sensibles à la pluviométrie annuelle, donc très fluctuants.

B - Conditions stationnelles

• Climat



Principales caractéristiques climatiques de l'Ile de Ré.

Températures moyennes annuelles	12,8 °C
Hauteurs de précipitations moyennes annuelles	737 mm
Nombre de jours moyens annuels avec précipitations > 1mm/jour	115 j
Moyenne annuelle du nombre de jours de gel sous abri	14 j
Durée d'ensoleillement annuelle	2200 h

Les conditions climatiques sont plutôt favorables à la végétation forestière. Cependant la proximité de l'Océan et les contraintes édaphiques demeurent des sujétions fortes. Le déficit hydrique très élevé, observé au cours de la période estivale, aggrave les conditions de végétation.

Les vents à caractère de tempêtes sont fréquents. Avant l'épisode du 27 décembre 1999, les dommages étaient cependant rares. Le Pin maritime, en milieu dunaire, résiste remarquablement aux vents violents.

• Géologie

La forêt est assise sur des calcaires argileux du Kimméridgien. Ces formations sont recouvertes de dépôts sableux localement de très faibles épaisseurs (dunes perchées). Les sols sont profonds, mais sensibles aux déficits hydriques.

• Unités stationnelles

Unité stationnelle		Surface		Potentialité	Risques éventuels
Code	Libellé	ha	%		
FD00	Station xérophile de dune blanche	4	1	Sans objet	-
FD01	Station xérophile de dune grise	91	22	Sans objet	-
FD02	Station mésoxérophile	243	63	Faible (Cl 4-5)	-
FD03	Station mésoacidiphile	63	16	Faible (Cl 4)	-

Les stations mésoacidiphiles correspondent aux dunes les plus anciennes, les plus éloignées du rivage, où la pédogenèse a permis une maturation et une décarbonatation des horizons de surface. Les potentialités restent faibles dans la mesure où les autres contraintes sont toujours prégnantes.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les données relevées sur le terrain et la connaissance du personnel local, ont conduit à l'élaboration des cartes et tableaux suivants.

- **Essences présentes**

Le Pin maritime est l'essence la plus présente. Malgré les difficultés qu'il rencontre, il supplante toutes les autres espèces résineuses introduites et se renouvelle naturellement.

Le Chêne vert forme peu de peuplements complets (hormis dans le bois Henri IV). Il se révèle d'une grande rusticité et d'une plasticité remarquable. Il se régénère naturellement et sa présence augmente sans cesse, au détriment du Pin maritime.

Parmi les nombreuses essences utilisées, le Pin d'Alep est satisfaisant et se régénère spontanément. Le Pin parasol se maintient. Par contre, Pin laricio, Pin noir, Pin sylvestre, Cèdre de l'Atlas ou Sapin de Céphalonie n'ont pas de réel avenir. L'évolution climatique attendue devrait limiter leur présence.

Pin maritime et Chêne vert ont l'intérêt d'être considérés comme les essences autochtones, spontanées, au comportement pionnier sur ces milieux dunaires.

Essences présentes (prépondérantes)	Surface boisée (ha)	%
Pin maritime	151,15	53
Chêne vert	41,22	14
Pin laricio (et Pin noir)	51,98	18
Résineux divers	38,02	14
Feuillus divers	3,25	1

Les phases de dépérissement du Pin maritime se manifestent par un jaunissement des aiguilles et un affaiblissement pouvant conduire à un état de morbidité chronique. Les forêts de l'île de Ré sont fortement affectées depuis le milieu des années 1980. Les recherches entreprises ont mis en cause en priorité, le sodium présent dans le sol et des facteurs aggravants : nature calcaire du sable, origine ibérique des pins, froids hivernaux, proximité de la mer, sur-fréquentation avec le piétinement intense induit. L'élément déclenchant étant un printemps humide, qui remet en solution le sodium du sol, absorbé par le système racinaire. Depuis 1950 sur Ré, les relations de tels dommages avaient déjà été rapportées, sans atteindre une telle gravité. Le milieu des années 1990 a vu une certaine rémission du phénomène. Le Pin maritime est cependant toujours dans un état de faiblesse. La tempête du 27/12/1999 n'a fait qu'aggraver le phénomène.

Malgré ces difficultés, le Pin maritime se régénère naturellement, parfois abondamment. Sa longévité reste limitée – de 60 à 80 ans.

Certaines attaques parasitaires récurrentes ou endémiques, peuvent affecter les peuplements forestiers de la forêt domaniale de l'île de Ré, selon des degrés d'intensité et de gravité variables.

Il s'agit en particulier de :

- La **Processionnaire du pin** (*Thaumetopoea pityocampa*), spécifique des pins, en particulier du genre *nigra*. Jamais directement responsable de la mortalité, elle est cependant un facteur d'affaiblissement.
- Des scolytes, en particulier le **Sténographe** (*Ips sexdentatus*) et l'**Hylésine du pin** (*Tomicus piniperda*), endémiques des pins, agissent comme des parasites secondaires.

- **Sphaeropsis** (*Sphaeropsis sapinea*) ce champignon qui affecte les bourgeons peut être ponctuellement responsable de dommages remarquables, pouvant mettre en cause la survie des pins.
- D'une **mineuse** du feuillage (*Stigmella suberivora*), souvent associée à un cortège de champignons opportunistes qui endommagent fortement le feuillage du chêne vert à la fin de l'hiver.

- **Répartition des types de peuplement**

Le tableau suivant présente la distribution des peuplements forestiers et des différents modes d'occupation ainsi qu'ils sont présentés sur la carte des peuplements.

Si la futaie régulière domine, les peuplements sont mélangés et très diversifiés tant en âges qu'en diamètres.

L'extrême imbrication de ces parquets s'explique par :

- Les difficultés initiales d'installation
- Des phases de dépérissement récurrent du Pin maritime
- Les dommages conséquents de la tempête du 27 décembre 1999.

Surfaces occupées par types de peuplements (cf carte description des peuplements)

Types peuplements ou modes d'occupation	0-20	21-40	41-60	61-80	Vides boisables	HSY	Total
Futaie Pin maritime		19,25	36,61	1,53	3,42		60,81
Futaie Pin maritime et Rx divers	6,55	21,58	14,14				42,27
Futaie Résineux divers (PM dominant)	8,66	6,46					15,12
Futaie Pin maritime et Chêne vert	3,67		2,54		9,99	11,46	27,66
Futaie Pin parasol	5,98	10,95	0,54				17,47
Futaie Pin laricio	0,34	11,42	8,68				20,44
Futaie Pin noir	0,66	3,61	39,26				43,53
Futaie Pin d'Alep	4,80						4,80
Futaie Cyprés	5,47	12,95	1,24				19,66
Futaie Chêne vert				1,95			1,95
Futaie Chêne vert et Pin maritime	4,37			14,22			18,59
Futaie feuillus divers et Rx	6,04						6,04
Taillis Chêne vert	0,90		0,29	6,09			7,28
Dune grise						91,07	91,07
Dune blanche						3,66	3,66
Emprises ouvrages						1,53	1,53
Equipements d'accueil (campings, Pkgs, ...)						19,42	19,42
	47,44	86,22	103,30	23,79	13,41	127,14	401,30

Surface boisée : 285,62 ha

Synthétique, ce tableau qui s'intéresse à l'étage dominant, n'illustre pas la réelle présence du Chêne vert et sa forte dynamique dans le sous-étage.

La surface boisée hors sylviculture, concerne les micro-parcelles disséminées qui constituent la quasi-totalité de la parcelle forestière N° 29.

En annexe 5, une carte précise l'abondance du Chêne vert.

- **Carte des peuplements**

La carte des peuplements ci-après présente la répartition des différents types. En annexe, plusieurs cartes précisent les classes d'âges ou encore l'abondance du Chêne vert dans les étages dominés.

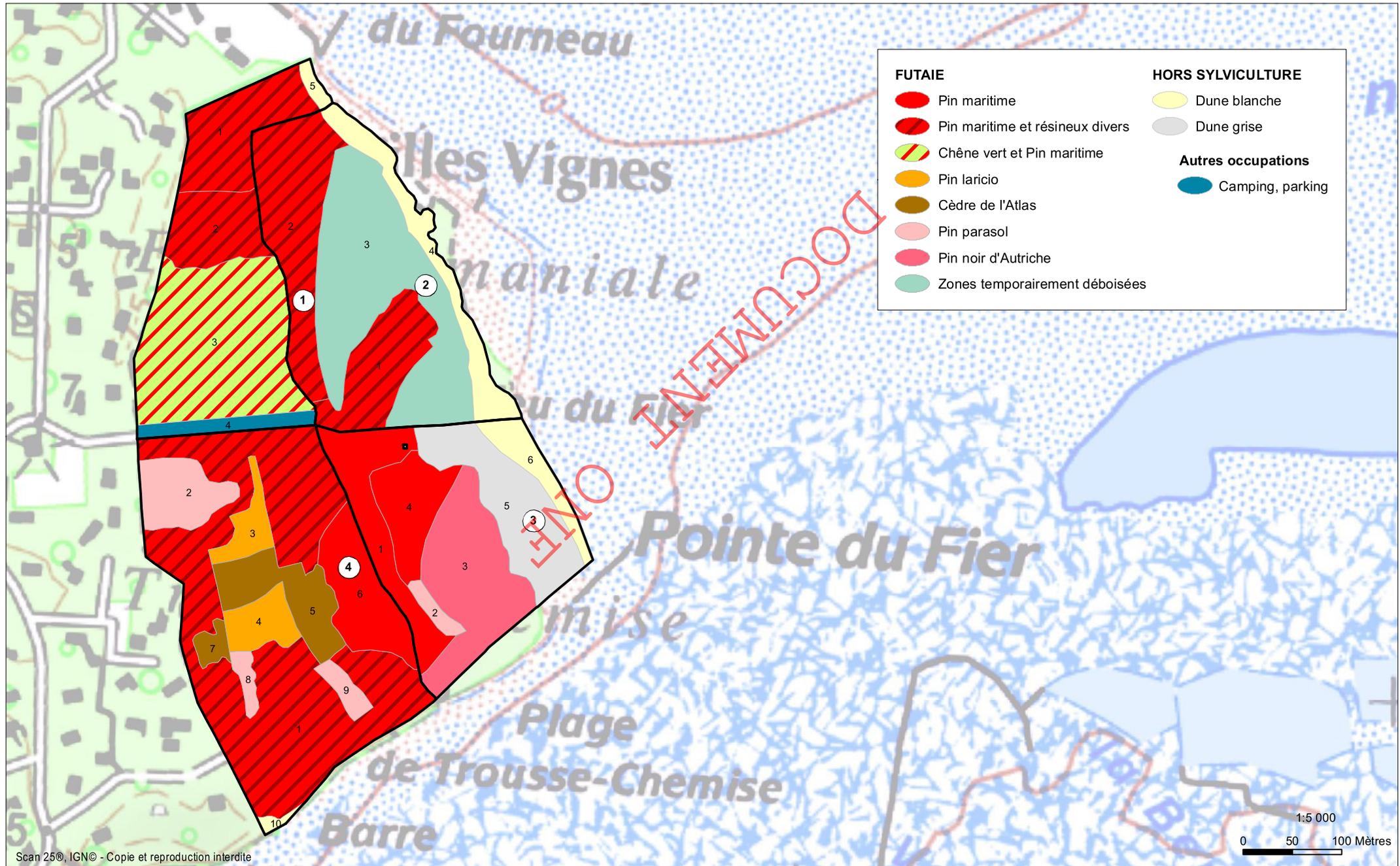
La frange forestière, faciès étroit et évolutif au contact de la dune grise, composée d'arbres pionniers, n'est pas différenciée.

Description des peuplements

TROUSSE-CHEMISE

Forêt domaniale de L'ILE DE RE

Surface : 401,30 ha

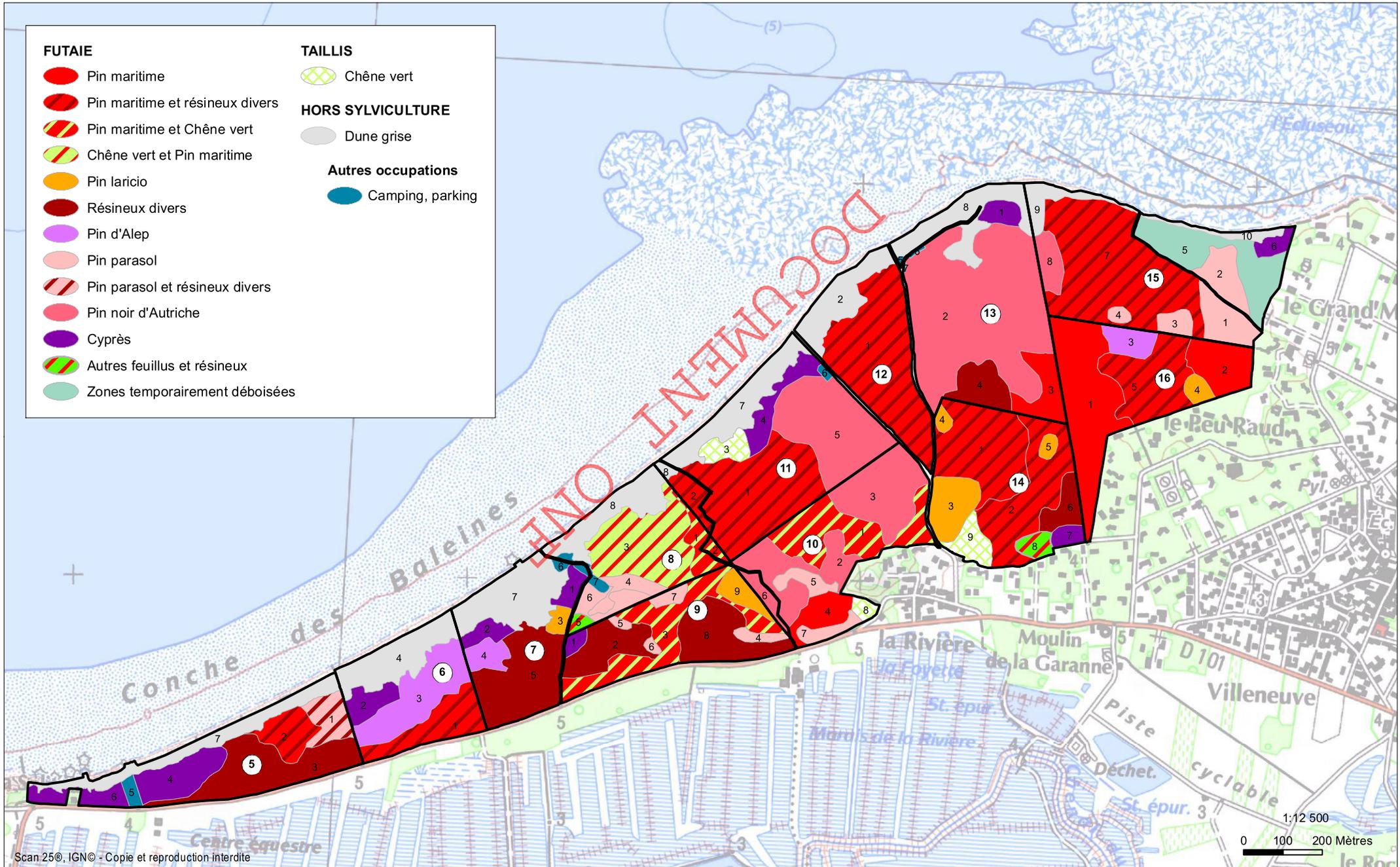


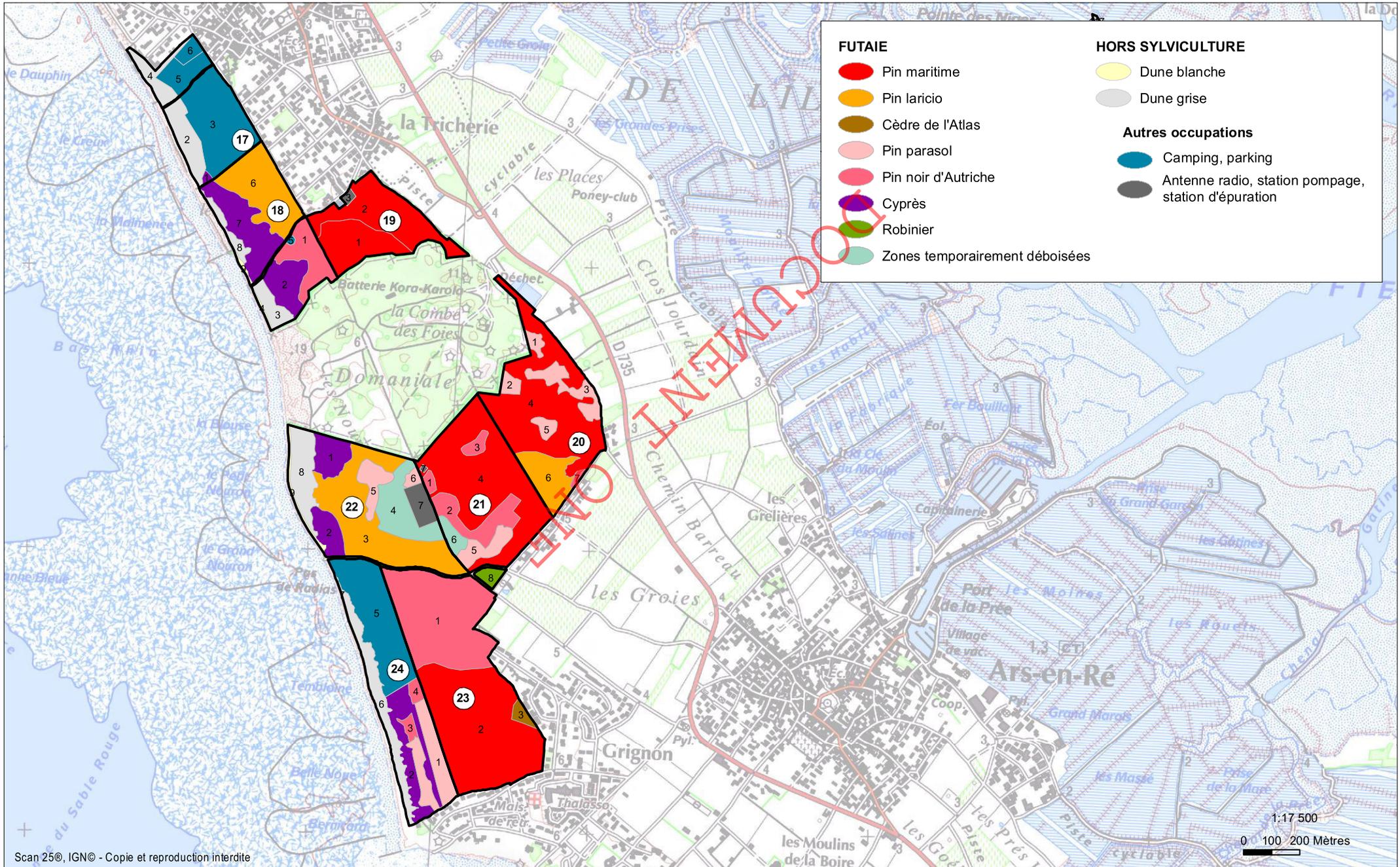
Description des peuplements

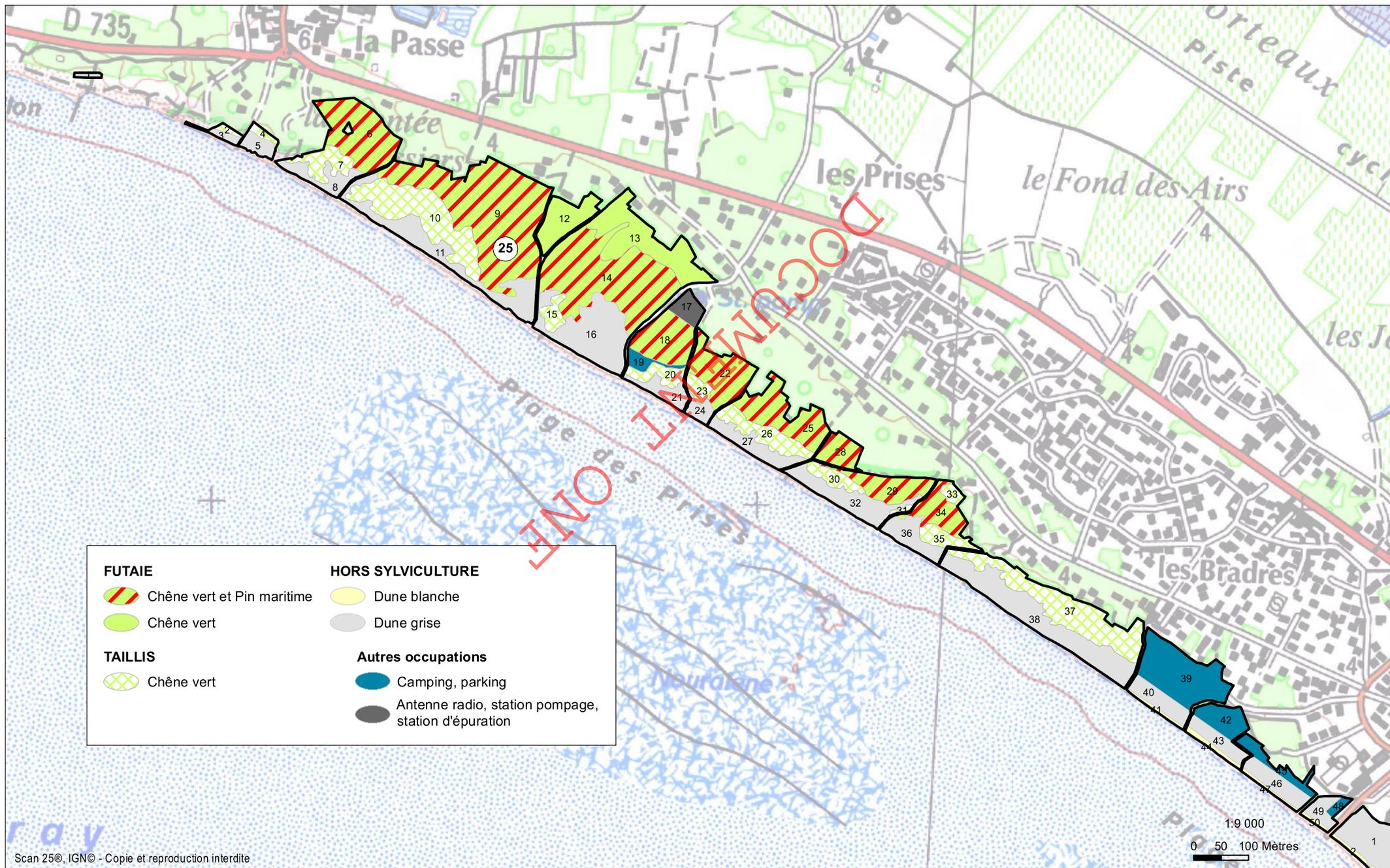
LE LIZAY

Forêt domaniale de L'ILE DE RE

Surface : 401,30 ha







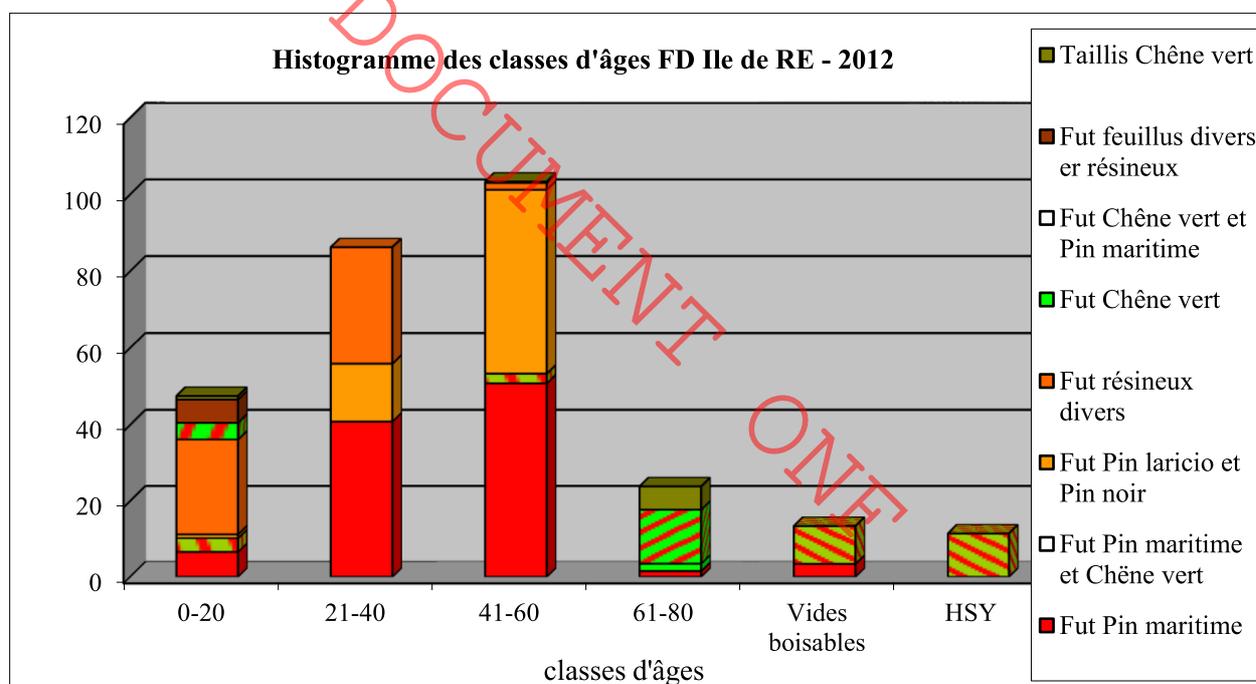
Le tableau ci-dessous présente la distribution des peuplements forestiers après regroupement, conformément à la typologie retenue en DT Centre Ouest Auvergne Limousin.

Surface boisée par grands types de peuplements, regroupement DT COAL

Types de peuplements par familles	0-20	21-40	41-60	61-80	Vides boisables	HSY	Total
1 : FP.M Fut Pin maritime	6,55	40,83	50,75	1,53	3,42		103,08
2 : FPMV Fut Pin maritime et Chêne vert	3,67		2,54		9,99	11,46	27,66
3 : FP.L Fut Pin laricio et Pin noir d'Autriche	1,00	15,03	47,94				63,97
4 : FA.R Fut autres Résineux	24,91	30,36	1,78				57,05
5 : FCHV Fut Chêne vert				1,95			1,95
6 : FVPM Fut Chêne vert et Pin maritime	4,37			14,22			18,59
7 : FAFR Fut feuillus divers et Rx	6,04						6,04
8 : TCHV Taillis Chêne vert	0,90		0,29	6,09			7,28
	47,44	86,22	103,30	23,79	13,41	11,46	285,62

Surface boisée : 285,62 ha

Résineux dominants : 251,76 ha ; Feuillus dominants : 33,86 ha



- **Répartition des essences principales forestières**

La répartition des essences principales est présentée en surface de couvert occupé.

Essences principales	Familles de peuplements : surf ha								%	Essences d'accompagnement
	1	2	3	4	5	6	7	8		
Pin maritime	99	16		10		6			53	Chêne vert et résineux divers
Chêne vert et Fs	5	10	6	5	2	13	3	7	15	
Résineux divers			58	42			3		32	

B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	49 ha
Surface effectivement régénérée	25 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (tempête, etc...)	3 ha

La surface régénérée est inférieure aux prévisions. Les difficultés d'accès (bois Henri IV) et l'absence de filière de commercialisation expliquent les difficultés à réaliser le programme. Les perspectives à moyen terme ne sont pas plus favorables, sauf à trouver un débouché, en cycle court, en bois énergie.

Les travaux visant à effacer les séquelles de la tempête de 1999 se sont avérés plus longs que prévus. De nombreux îlots disséminés -hors groupe de régénération- ont été travaillés face à des mortalités évolutives. Globalement, les zones détruites sont en cours de recolonisation par des essences arborescentes, à majorité résineuses, où le Pin maritime domine.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surf sylviculture	Parcelles-UEP concernées
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	25 ha	5-3, 6-1, 6-3, 7-4, 7-5, 15-5, 15-7p, 16-3, 16-5, 19-2p
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	3 ha	15-7p
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	16 ha	Ilots régénérés dans des peuplements endommagés par la tempête.
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (h > 3 m de hauteur)	23 ha	A dire d'expert : Pas de BDR

Le Pin maritime est l'essence la plus performante. Le Pin d'Alep se régénère également aisément et forme quelques parquets de belle facture. Le Chêne vert s'installe progressivement dans l'étage dominant.

Essences	Stock de régénération par essences (ha)			Observations
	Classe 0 (attente) régénération non entamée	Classe 1 (entamée) régé. insuffisante ou à développem' limité	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de ou plantation de + de 1 an	
Pin maritime	19 ha	3,33 ha (15-5)	21	Rx divers et Chêne vert
Total				

L'écart entre les surfaces non régénérées (25 ha) et la classe 0 – régénération non entamée (19 ha) s'explique par l'abandon des tentatives de régénération en PM du bois Henri VI sur 6 ha. La mortalité du PM et la dynamique du Chêne vert incitent à transformer ces peuplements en futaie de Chêne vert.

C - Inventaires réalisés

Eu égard au niveau d'enjeu de production faible, les peuplements forestiers n'ont pas fait l'objet d'inventaire dendrométrique généralisé. Une stratification préalable a été réalisée à partir de l'orthophoto 2010 en s'appuyant sur la carte des peuplements 2002. Afin d'affiner les volumes sur pied, la surface terrière, la hauteur dominante et les diamètres ont été relevés sur une vingtaine de placettes de 10 ares, représentatives des peuplements. La description sur le terrain a permis la validation des éléments obtenus.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	faible	moyen	fort	
Production ligneuse	127 ha	274 ha	-	-	401 ha

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Essence	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
Pin maritime et Rx divers	0,4	3
Chêne vert	0,2	2

Le niveau de production est faible (données IFN rapprochées des données dendrométriques) et se rapporte à la classe de fertilité 5 du guide des sylvicultures Forêts littorales atlantiques dunaires. Cette fertilité est encore à minorer dans le contexte de l'île de Ré : les peuplements sont hétérogènes et mités par les conséquences du dépérissement et les dommages de la tempête de 1999. On peut estimer une production réelle de l'ordre de 1,5 m³/ha/an.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Hormis quelques exploitations réalisées dans les années qui ont suivi la tempête de 1999, aucune coupe n'a été commercialisée depuis 2004. Des interventions ponctuelles d'abattage et d'abandon de bois dangereux, morts sur pied, ont été réalisées. Les coupes d'éclaircie désignées n'ont pas trouvé d'acheteur. Les volumes indiqués sont estimés. Plus de 40 % ont été abandonnés sur place car sans valeur marchande. Les contraintes d'exploitation et la faible qualité des bois expliquent cette distorsion.

Volumes commerciaux récoltés								
Régénération		Amélioration		Produits accidentels		Total		Volume récolté 5 dernières années
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	
en m³ totaux récoltés au cours de l'aménagement								
1120	320	1000	725	2050	1327	4170	2372	-
Ecart +/- %						- 44%		
en m³ / ha /an récoltés au cours de l'aménagement (surface en sylviculture de production)								
						1,46	0,82	-

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

Les résineux exploités sont de faible qualité, à destination de la trituration uniquement. Les contraintes d'exploitation conduisent à des coûts élevés. L'insularité (péage du pont), l'accessibilité malaisée (voies publiques étroites) et l'imbrication des parquets d'essences diverses, participent de la difficulté de valorisation des bois. L'enclavement du bois Henri IV, n'a pas permis de conduire les exploitations envisagées.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel DFCI, touristique,
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	0,1	1	oui	moyen		oui
	empierrées	0,5			moyen		oui
	terrain nat.						
Routes publiques		3,9					
Pistes et sommières		2,3	0,5				oui

L'état du réseau interne privé peut être considéré comme suffisant.

La difficulté majeure réside en l'enclavement d'une partie des peuplements dans des zones urbanisées, ou desservie par des voies publiques étroites peu accessibles aux grumiers.

- **Principales difficultés d'exploitation :**

La forêt domaniale de l'île de Ré cumule de nombreuses contraintes rendant difficiles la mobilisation du bois.

- Faible qualité des bois.
- Diversité des essences en parquets de faibles surfaces.
- Zones enclavées ou d'accessibilité malaisée.
- Insularité.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		21ha	278 ha	95 ha	401 ha

La fonction écologique est d'un niveau élevé sur l'île de Ré. L'originalité et la rareté de certains habitats, ainsi que le relèvent les inventaires ZNIEFF, a été reconnue par la création d'une ZSC qui concerne l'ensemble de la FD, excepté les zones très artificialisées. Les habitats d'intérêt communautaire représentent plus des neuf dixièmes de la surface privée domaniale. Les dunes, qui occupent 95 ha, sont notamment considérées comme prioritaires. De nombreuses espèces des annexes II et IV de la directive habitats sont présentes, dont au moins une prioritaire, en particulier sur les dunes. Si l'enjeu est globalement d'un niveau "reconnu", le milieu dunaire qui abrite la biodiversité la plus riche est d'un niveau "fort".

La ZPS N° FR 5410012 s'adresse plus particulièrement au Fier d'Ars, vaste zone humide, site d'hivernage de grandes populations avifaunistiques. Les dunes du Lizay y sont associées car elles sont des secteurs de parcours dans la continuité des marais.

Le milieu dunaire et la forêt thermo-atlantique sont depuis longtemps prospectés. Les inventaires naturalistes sont nombreux et actualisés. Les informations suivantes sont extraites des documents d'objectifs des sites NATURA 2000 et des fiches ZNIEFF disponibles.

- Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence Incidence sur la gestion
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Zones humides au SCOT	148 ha	Zones dunaires -le Lizay- en contact avec le Fier d'Ars	Convention de RAMSAR : Fier d'Ars. surf : 4463 ha
(à l'étude) Parc Naturel Marin	-	Pertuis charentais et estuaire de la Gironde	L'île de Ré sera incluse dans le périmètre.
Eléments du territoire orientant les décisions			
NATURA 2000 Habitats (ZSC) N° FR5400425	401 ha	"Ile de RE : Dunes et forêts littorales" surf : 534 ha	DOCOB approuvé en 2003 Protection dunes et forêts
NATURA 2000 Oiseaux (ZPS) N° FR5410012	148 ha	"Fier d'Ars et fosse de Loix" surf : 4463 ha	DOCOB approuvé en 2001 Protection milieux humides
ZNIEFF de type I ; N° 595	6 ha	Les Bragauds 142 ha	Pelouses xérophiles et forêt
ZNIEFF de type I ; N° 407	28 ha	Dunes de Gros Jonc 81 ha	Dunes grises
ZNIEFF de type I ; N° 703	24 ha	Bois Henri IV 30 ha	Dunes grises et chênaie verte
ZNIEFF de type I ; N° 150	132 ha	Ft la Combe à l'eau 187 ha	Héronnière ; dunes et forêt
ZNIEFF de type I ; N° 407	12 ha	Dunes du Lizay 18 ha	Dunes au contact du marais
ZNIEFF de type I ; N° 406	21 ha	Ft Trousse chemise 26 ha	Dunes et forêt

- Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

Les risques pesant sur la biodiversité sont de plusieurs ordres.

La forêt subit une **pression anthropique élevée**. La fréquentation estivale est intense quand le milieu dunaire, sec, est le plus instable. La construction du pont a accentué encore l'attractivité de l'île tout au long de l'année. Cela se traduit par un piétinement répété et des besoins en infrastructures croissants.

Les conséquences sont importantes :

- Altération de nombreux habitats, banalisation, avec une tendance à la rudéralisation.
- Fragmentation de milieux fragiles.
- Dérangement voire destruction d'espèces.
- L'urbanisation, en croissance limitée, mais en augmentation sur le périmètre, accroît la pression sur un espace ouvert qui se réduit.

Plusieurs **espèces au comportement invasif** fragilisent les habitats naturels dunaires. Il s'agit en particulier du Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*), de l'Ailante (*Ailanthus altissima*), et du Robinier (*Robinia pseudoacacia*). La première espèce en particulier, se dissémine très rapidement dans les zones ouvertes en bordure de marais.

La forêt domaniale est gérée depuis l'origine dans un objectif de protection physique contre la mobilisation du sable par le vent. Cette préoccupation s'est élargie depuis plusieurs décennies à la préservation de la richesse du milieu naturel.

Afin de répondre au dépérissement du Pin maritime, l'**introduction d'espèces forestières** exotiques a été tentée. Ces espèces non indigènes artificialisent le milieu forestier "spontané". Leur présence diminue cependant constamment, malgré les difficultés du Pin maritime

• **Tableau des espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	localisation	Observations - Conséquences pour la gestion	Esp. protégées		
			DH	DO	N/R
Flore					
Cynoglosse des dunes (<i>Omphalodes littoralis</i>)	Dune grise "griffée"	Mise en défens et protection des dunes grises. Respect des ourlets préforestiers entre dune ouverte et milieu forestier	x *		x
Oeillet des sables (<i>Dianthus gallicus</i>)	Dune grise		x		x
Lis des sables (<i>Pancreaticum maritimum</i>)	Dune grise				x
Linaire des sables (<i>Linaria arenaria</i>)	Dune grise				x
Ciste velu (<i>Cistus hirsutus</i>)	Dune boisée				x
Asperge prostrée (<i>Asparagus officinalis prostratus</i>)	Dune boisée				x
Faune					
Mammifères					
Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	Lisières	Maintenir des milieux entrouverts et des arbres à anfractuosités - gîtes potentiels	x		x
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Lisières		x		x
Oreillard sp (<i>Plecotus sp</i>)	Lisières		x		x
Amphibiens					
Crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>)	Zones humides	Préserver et valoriser les milieux plus frais dans quelques dépressions, temporairement humides ainsi que les relations avec le marais.	x		x
Pelobate cultripède (<i>Pelobates cultripes</i>)	Dunes, contact du marais		x		x
Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>)	Zones humides		x		x
Oiseaux					
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	Milieu dunaire	Protection de la dune		x	x
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Zone ouverte	Clairières		x	x
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	Zone ouverte	Maintenir des milieux entrouverts		x	x
Aigrette garzette (<i>Egretta garzeta</i>)	Milieu forestier	Futaies adultes, Assurer un périmètre de quiétude		x	x
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	Milieu forestier	Futaies adultes, Assurer un périmètre de quiétude			x
Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	Milieu dunaire boisé ouvert	Dunes grises et terriers de lapins			x
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Milieu boisé	Maintenir des milieux forestiers à plusieurs strates et entrouverts.		x	x
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Milieu boisé			x	x
Petit-duc scops (<i>Otus scops</i>)	Milieu boisé entrouvert				x

DH : Directive habitats ; DO Directive oiseaux ; N/R : protection nationale ou régionale

* espèce prioritaire

Flore : La liste des espèces végétales d'intérêt patrimoniale est conséquente (cf inventaires ZNIEFF). Les conditions climatiques méditerranéo-atlantiques expliquent l'endémisme et la situation en limite d'aire de nombreuses espèces, souvent inféodées strictement au milieu dunaire. Une seule est prioritaire au regard de la Directive habitats.

Faune : La faune est riche, particulièrement l'avifaune, en raison du contact étroit avec les zones de marais et le Fier d'Ars. Le milieu dunaire, ouvert, est également un milieu privilégié.

- **Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Code NATURA 2000	Code CORINE	Sensibilité - Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Habitats d'intérêt communautaire				
Dunes mobiles embryonnaires	2110		pour mémoire. Succédant à des phases d'érosion, elles appartiennent au DPM.	traces
Dunes mobiles (dunes blanches) *	2120	16.21	Piétinement, érosion marine	4
Dunes fixées (dunes grises) *	2130	16.22	Limiter le piétinement. Canaliser la fréquentation	91
Dunes à salix arenaria	2170	16.26	Anecdotique	ε
Dunes boisées des régions atlantique, boréale et continentale	2180	16.29 x 42.811	Fragilité du Pin maritime. Limiter progressivement la présence des espèces introduites.	286
Pelouses calcicoles sub- atlantiques xérophiles	6210	34.33	A l'intérieur de l'île, sur des parcelles hors sylviculture.	1

* habitat prioritaire

La totalité de la forêt domaniale est concernée par des habitats d'intérêt communautaire (hormis les zones très artificialisées – campings, parkings et équipements divers). Les habitats prioritaires représentent plus de 90 % de la surface.

Les dunes embryonnaires sont citées pour mémoire. Succédant à des phases d'érosion, elles appartiennent stricto sensu au DPM. Elles sont cependant déterminantes dans une dynamique dunaire positive.

La **dune blanche** occupe une surface limitée voire en régression dans un contexte d'érosion marine agressive.

La **dune grise** est bien représentée, en relation directe avec la dynamique marine. Elle est fréquemment soumise à un piétinement intense qui déstabilise la couverture végétale. La mise en défens est indispensable au maintien de son intégrité, au risque de connaître une remise en mouvement du sable par le vent. Elle abrite un cortège floristique très varié qui en fait un pôle de biodiversité déterminant.

La **dune boisée à Pin maritime et Chêne vert** est également un habitat d'intérêt communautaire au titre de la Directive habitat. Il a été qualifié de localement "altéré" dans le DOCOB, en raison de l'introduction d'espèces exotiques concourant à le banaliser. La maturation des peuplements et l'action du forestier, réduisent progressivement la présence des espèces introduites, au bénéfice de l'habitat originel.

La décision de qualifier cet habitat en UE 2270, sous-tendait son caractère thermophile à tendances méditerranéennes. Depuis lors, les difficultés de classement de cet habitat dans le domaine atlantique n'ont cessé d'être soulevées. **En 2012, afin de lever toute ambiguïté et dans un souci de cohérence, les habitats dunaires atlantiques ont été rattachés à UE 2180 "Dunes boisées des régions atlantique, boréale et continentale".**

On peut y distinguer différents faciès, notamment des zones riches en Raisin de mer (*Ephedra distachya*), qui caractérise un habitat de dune grise, où la strate arborée est souvent en difficulté.

Le substrat calcaire proche fragilise le Pin maritime, quand le Chêne vert s'en accommode parfaitement.

- **Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt**
Cf carte en annexe 6

- **Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire**

Cf DOCOB du site Natura 2000. Les cartes en annexe 8, copies des documents du DOCOB, ne prennent pas en compte l'évolution du classement des habitats dunaires décidée en 2012.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		-	-	401 ha	401 ha

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional des paysages**

L'atlas régional des paysages a été édité par le CREN en 1999. Les fiches paysages concernant l'île de Ré et le milieu dunaire ne sont pas disponibles actuellement. La forêt n'est pas concernée par un schéma d'accueil.

- **Description succincte des équipements structurants**

De nombreux équipements ont été installés depuis le début des années 1960. Ils répondaient à un tourisme social et populaire. Trois campings, dix aires de stationnement et aires de pique-nique ont été d'abord aménagés. Progressivement d'autres ouvrages ont vu le jour, sentiers piétons (9 km), pistes cavalières (5,4 km), piste cyclable (2,6 km) et nombreux garages à vélos. Les accès plage en milieu naturel sont canalisés et équipés de platelages favorisant le cheminement. Enfin, plus récemment, sur trois sites, des structures en bois avec platelage tendent à favoriser l'accessibilité à la dune en protégeant les milieux les plus fragiles. Afin d'améliorer la qualité de l'accueil, mais aussi des eaux de baignade, des sanitaires ont été disposés sur les stationnements les plus fréquentés.

Le PDIPR intègre la piste cyclable de la forêt du Lizay et les sentiers principaux.

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

La forêt domaniale de l'île de Ré participe au bien-être des 18000 résidents permanents et à l'accueil des 300000 visiteurs qui fréquentent l'île chaque année. Le pic se situe en période estivale mais se diffuse de plus en plus tout au cours de l'année.

La volonté des collectivités locales est de favoriser la préservation de l'identité insulaire et de promouvoir un tourisme de qualité. Dans cet objectif, la forêt est un élément, parmi d'autres acteurs, qui doit participer à l'enjeu global.

Adossée aux plages les plus réputées, l'ensemble de la forêt domaniale supporte un transit piéton (voirie publique, zones urbanisées ou de villégiature vers la mer) conséquent. La forêt est plus associée à un site arboré qu'à un écosystème fragile. L'érosion marine et les agressions subies par les dunes sont des phénomènes qui sensibilisent fortement les visiteurs et résidents.

L'île de Ré est reliée à la Rochelle par un viaduc depuis 1988. La proximité d'une agglomération de plus de 150000 habitants confère à la FD de Ré des caractéristiques de forêt périurbaine. La région continentale est très faiblement boisée et les zones de baignades rares, ce qui accentue l'intérêt de Ré.

La servitude du chemin littoral piétonnier "chemin des douaniers" est inscrite dans les PLU.

- **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé	401	06/09/1968 et 24/06/1987	Protection de la zone littorale	Travaux soumis à autorisation ou déclaration préalable
Site inscrit	401	23/10/1979	Totalité de l'île	
Monuments historiques	94	Inscrit le 24/07/2002	Ouvrages du mur de l'Atlantique	Périmètre de protection
Loi Littoral	401	-	Limiter l'urbanisation diffuse et l'artificialisation des espaces naturels	Ensemble de la FD en espace remarquable. Cf : CU L.146-6
SCOT	401	2009	Mise en concordance des documents d'urbanisme sur l'ensemble de l'Ile	Protection du milieu naturel forestier et de la biodiversité.
PLU	401	Chaque commune est dotée d'un PLU	Organiser la gestion de l'espace.	Classement des milieux boisés en EBC (Espace Boisé Classé). Servitude du chemin littoral piétonnier.

L'Ile de Ré est concernée par de nombreuses mesures réglementaires qui concourent à favoriser la qualité environnementale et paysagère en évitant la banalisation. La maîtrise de l'urbanisation associée au contrôle d'une fréquentation en accroissement est clairement affichée.

A la lecture des différents documents, les actions de l'ONF dans la forêt domaniale sont reconnues comme visant à assurer la pérennité du milieu forestier et la préservation du milieu naturel.

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions - manifestations
Dune grise	Cheminement en direction des plages	Forte	-
Forêt de Trousse-Chemise	Ambiance méditerranéenne, Fier d'Ars	Forte	Renommée
Dune du Bois-plage	Blockhaus du mur de l'Atlantique	Faible	Historique
Bois Henri IV	Densité de Chêne vert. Paysage spécifique- intime	Moyenne à forte	-

- **Equipements structurants existants par sites**

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation O/N)
Forêt de Trousse-Chemise	Stationnement	Fréquentation élevée	Etat moyen - adapté
	Sentiers – accès plage aménagés	Dégradation du milieu naturel	Adapté
Ft du Lizay	Piste cyclable	Fréquentation	Satisfaisant - adapté
	Parkings	Artificialisation	Etat moyen - adapté
	Maison accueil de la forêt	Faible	Etat moyen
	Sentiers piétons	Moyen	Surtout dédiés aux communications vers les accès plage.
	Pistes cavalières	Fréquentation élevée	Dégradé
Ft de la Combe à l'eau	Campings	Artificialisation	
	Parking	Artificialisation	Etat moyen
Bois Henri IV	Parking	Artificialisation	Mauvais
	Camping	Artificialisation	
	Sentiers piétons	Moyen	Surtout dédiés aux communications vers les accès plage.
	Sentiers – accès plage aménagés	Dégradation du milieu naturel	Adapté
Parcelles 26-27-28 (La Couarde- Bois plage)	Parkings		Etat moyen
	Aire du Peu Ragot		Etat moyen
	Estacade des Gollandières		Bon
	Sentiers – accès plage aménagés	Dégradation du milieu naturel	Bon - Adapté

Ces équipements entraînent de fait une artificialisation ponctuelle des milieux – artificialisation qui concourt à la protection générale des espaces périphériques aux installations.

Le niveau d'équipement peut être considéré comme satisfaisant. La capacité de la forêt n'est pas extensible à l'infini. La demande peut parfois être forte face à la rareté des espaces "libres" à proximité de la mer.

- **Sensibilités paysagères**

Deux entités paysagères déterminantes se partagent la forêt domaniale de l'île de Ré.

La dune, milieu ouvert par excellence, sec et craquant l'été, doux et souple quand il est balayé par les embruns.

La forêt, plus ou moins dense, où Pin maritime et Chêne vert dominant. Elle est caractérisée par une diversité d'espèces à feuillage pérenne ; par ailleurs, plusieurs unités distinctes peuvent être différenciées.

- Les peuplements résineux entrouverts, laissant largement passer la lumière, très parcourus par les visiteurs et les promeneurs. C'est environ 40 % de la surface boisée.
- La forêt plus dense, où les pins dominent un sous-étage de Chêne vert. Quelques sentiers le sillonnent, conduisant aux plages. Il occupe également environ 45 % de la surface boisée.

- La forêt dense où le Chêne vert est très abondant. Sombre souvent, mais très spécifique de ces milieux dunaires, elle offre des peuplements qui peuvent être qualifiés localement de remarquables. C'est le cas au Bois Henri IV, mais aussi dans la partie la plus ancienne du Lizay. C'est environ 15% de la surface boisée.

La **transition** entre ces deux milieux est progressive et offre une grande variabilité des ambiances paysagères, avec une stratification verticale croissante. La frange forestière en l'occurrence, est composée d'arbres soumis aux contraintes éoliennes les plus rigoureuses. Leurs formes torturées s'adaptent à ces conditions difficiles.

L'absence de relief limite la sensibilité externe et les **paysages perçus**. Dune et forêt domaniales forment un cordon de 18 km installé sur les points les plus élevés en périphérie de l'île. Il structure les paysages comme points d'appui visuel, en particulier dans la partie nord. Le trait des lisières est particulièrement sensible tant depuis la terre que depuis la mer. Les interventions devront éviter le morcellement des lignes d'horizon.

Les accès routiers aux stationnements disséminés, comme les cheminements piétons permettent de pénétrer des **paysages vécus**. Parfois profonds quand la forêt est ouverte, parfois limités par la densité du Chêne vert ou un brusque replat de dune qui ferme rapidement toutes perspectives.

La dune, qui domine l'estran et le marais, offre de nombreux **points de vue** privilégiés vers ces milieux très attractifs. Cette position dominante explique largement l'intérêt de ces zones et en corollaire les dommages causés par le piétinement.

Les peuplements denses et presque purs de Chêne vert du Bois Henri IV et du Lizay peuvent être considérés comme **peuplements paysagèrement remarquables**. La maturation des arbres, en lutte face au vent et aux embruns, crée des ambiances très spécifiques.

Les **points noirs paysagers** se concentrent autour de quelques stationnements assez vétustes et peu intégrés. Il faut citer également à ce chapitre, la station d'épuration d'Ars en Ré, à l'aspect très négatif.

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Ft de Trousse-Chemise	Fréquentation élevée, forêt renommée, Pt de vue privilégié sur le Fier d'Ars - "mer intérieure"
	Ft du Lizay – (Ouest)	Fréquentation élevée, peuplement linéaire structurant, très étroit, entre le marais et l'Océan
	Ft de la Combe à l'eau	Ouvrages du mur de l'Atlantique classés MH. Le périmètre de protection affecte la FD.
	Bois Henri IV	Peuplement localement remarquable (Chêne vert).
Intermédiaire	Ft du Lizay – (Est)	Forêt plus profonde - Paysage "vécu", zone urbanisée.
	Bois Henri IV	Points de vue sur l'Océan
	Dunes, parcelles 26 à 28	Absence de boisement, mais nombreux points de vue surplombant l'estran et l'Océan.

• Synthèse des attentes et de la satisfaction exprimées par le public

L'accessibilité aisée aux plages est plébiscitée par le public. La mise en place de platelage et de dispositif incitatif de canalisation y contribue.

La piste cyclable aménagée en forêt du Lizay est l'une des plus empruntée du vaste réseau de l'île.

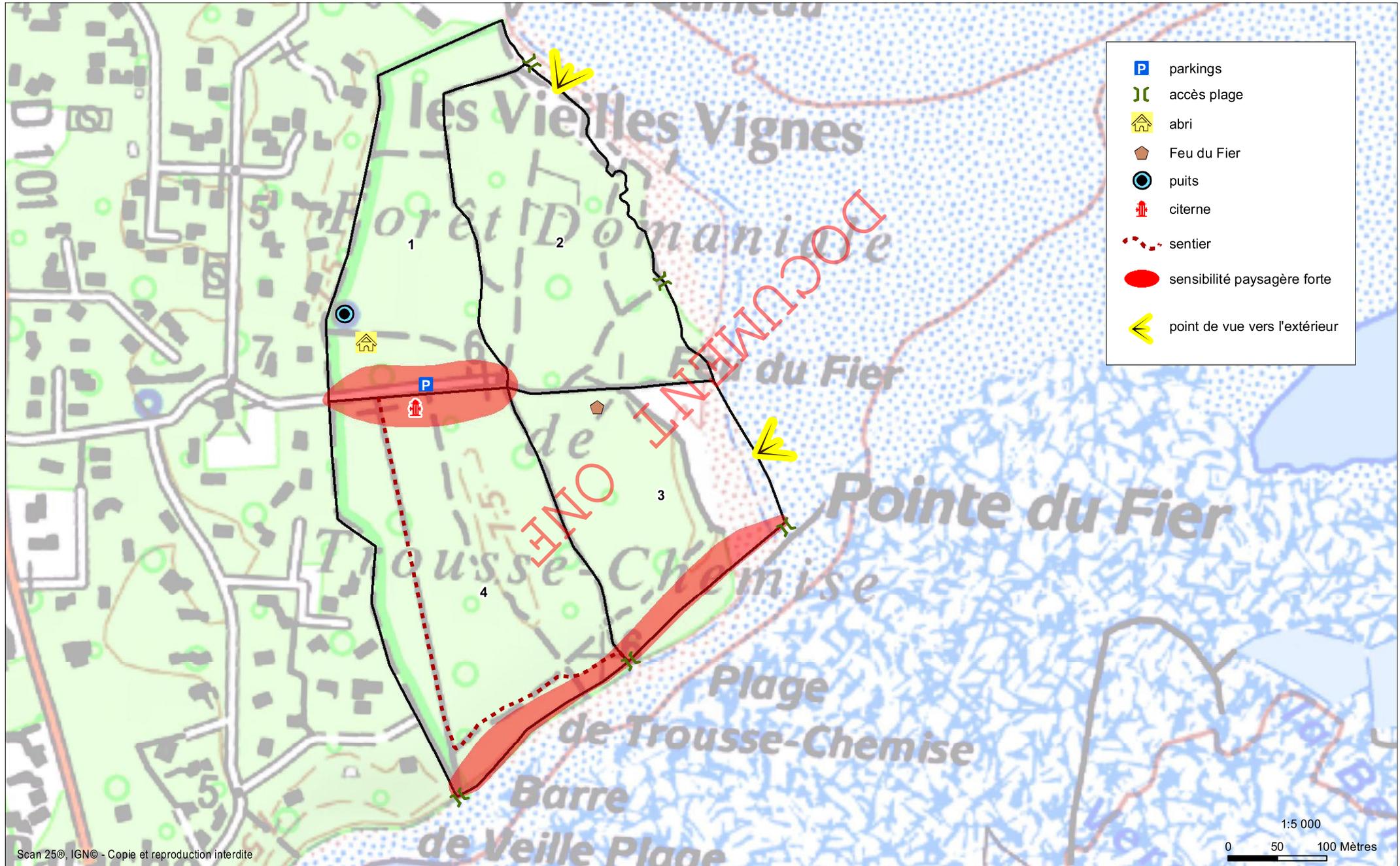
La forêt est plutôt considérée comme un vaste parc par une majorité des visiteurs.

Les collectivités locales, conscientes de l'identité insulaire, sont très impliquées dans la promotion d'un tourisme de qualité dans un milieu naturel préservé, respectant le système dunaire.

La forêt est considérée comme un élément paysager stable, voire immuable. Il est parfois difficile de justifier les interventions sylvicoles indispensables – enlèvement des bois déperissants en particulier. Cet état d'esprit est plutôt le fait des visiteurs extérieurs.

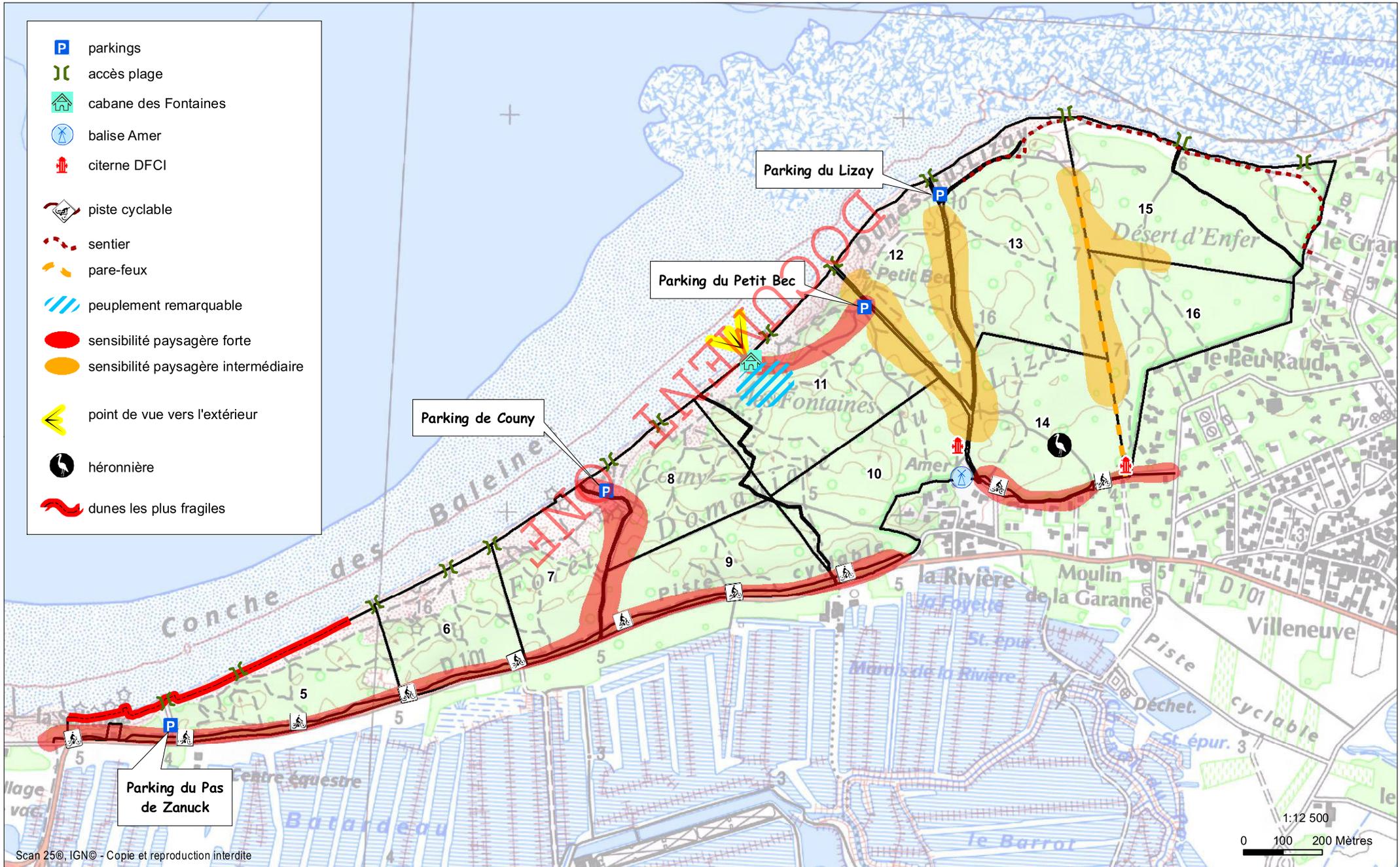


TROUSSE-CHEMISE



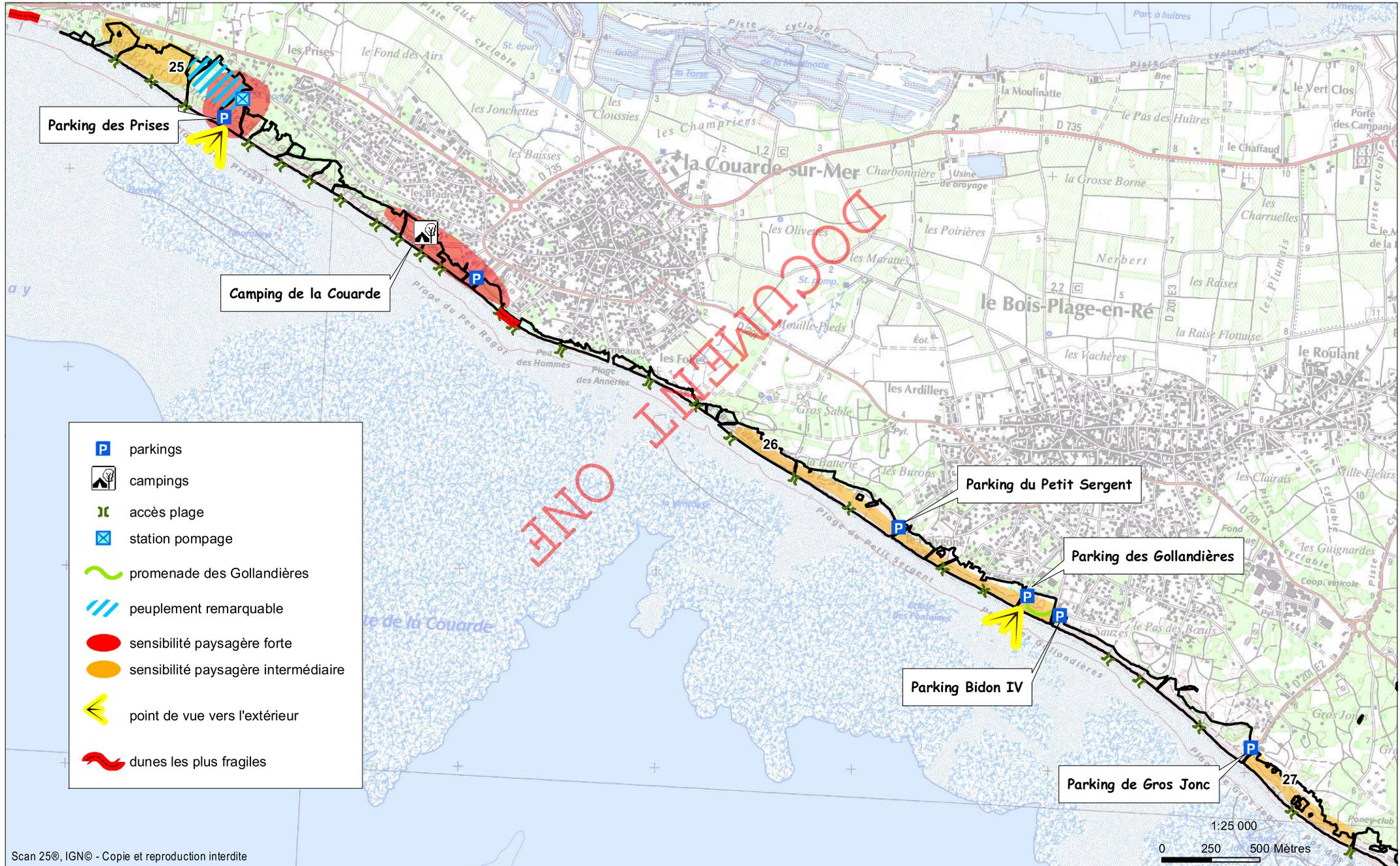


LE LIZAY





BOIS HENRI IV



- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité d'accueil et des paysages de la forêt**

Les documents d'urbanisme en vigueur, Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), Schéma de concordance territoriale (SCOT), Plan local d'urbanisme (PLU), ont tous un volet concernant la forêt. Ils mettent en exergue le rôle fondamental de la FD comme milieu naturel rare mais fragile, et sa fonction paysagère incontournable en matière d'accueil du public.

L'implication des collectivités est constante depuis de nombreuses années. La fonction d'accueil et la qualité des paysages de la forêt domaniale est indissociable de l'enjeu touristique, moteur économique de l'île de Ré. Cependant, si le financement des investissements est relativement aisé, celui de l'entretien des équipements et des actions paysagères habituelles est plus difficile.

L'écotaxe, prélevée à chaque passage du pont au bénéfice de la Communauté de Communes de l'île de Ré, a vu son périmètre d'intervention évoluer en 2009. De nouvelles opportunités seront offertes, car la forêt domaniale est plus largement ouverte à des financements éventuels en direction de la qualité paysagère et environnementale. Ainsi la participation au maintien de l'état boisé, dans le cadre de l'entretien d'une permanence paysagère, mériterait d'être envisagée.

B - Ressource en eau potable

L'île de Ré est intégrée au SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux) Loire-Bretagne. Parmi les orientations fondamentales il faut citer :

- La préservation du littoral en général
- La préservation des zones humides et de la biodiversité
- La préservation de la qualité des eaux de baignades

SDAGE	Surface concernée	Date	Motivation - objectif	Impacts et préconisations
SDAGE Loire-Bretagne	401	2010-2015	Milieux humides, eaux de baignade	FD concernée à la marge. Peu d'eau superficielle ou de ruissellement, protection des eaux de baignade.

- **Tableau des captages d'eau potable non réglementés**

Captage	Localisation
Aucun captage d'eau potable	

Les 3 captages de Bois plage, Rivedoux et Ars ont été abandonnés au début des années 80

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.**

La gestion forestière n'a pas d'impact négatif sur la ressource en eau potable.

Plusieurs sanitaires ont été installés sur les parkings les plus fréquentés.

Deux dispositifs de traitement des eaux usées, disposent d'une concession d'occupation en forêt domaniale.

- Une station d'épuration, en forêt de la Combe à l'eau. Le dysfonctionnement des bassins de lagunage et leur débordement ont entraîné la mortalité de près de 6 ha de pin à proximité.
- Un système d'aspersion élimine les eaux traitées excédentaires de la station des Portes en Ré, le long d'une piste pare-feu en forêt du Lizay. L'impact négatif sur la végétation spontanée est sensible.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	-	-	381 ha	20 ha	401 ha

L'implication volontariste de l'Etat sur le cordon littoral sableux, au cours du XIX^{ème} siècle, visait à favoriser la stabilisation du milieu dunaire en luttant contre la mobilité du sable. Cet enjeu de protection perdure et doit conduire à une protection vigilante de ces sites.

L'érosion marine affecte environ 80% du linéaire. Globalement, dans les conditions de 2012, la largeur de la dune permet de supporter ces agressions.

La tempête Xynthia est venue rappeler le rôle important d'un système dunaire constitué, dans la protection du littoral. Les dunes "digues", souples par nature, répondent favorablement aux agressions de l'Océan.

Cet enjeu fort concerne environ 20 ha de dunes domaniales, quand elles sont très basses ou adossées à des infrastructures urbanisées (la Solitude en forêt du Lizay, La Passe au bois Henri IV, le Peu Ragot sur La Couarde ou les Gollandières sur le Bois plage). L'intrusion de la mer est également fréquente à Trousechemise, avec cependant un risque limité vis-à-vis des infrastructures.

Le risque incendie est considéré comme modéré, avec cependant l'obligation de procéder à des débroussaillages sur 20 ou 50 m de profondeur autour des habitations ou des sites accueillant de la population. Le PPR en révision ne devrait pas apporter de bouleversement à ces préconisations.

- **Classements réglementaires et zonages induits**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte	Motivation - Objectif de protection	Type de zonage induit	Préconisations impactant la gestion forestière
PPR	401	AP : En cours de révision	Incendie		Débroussaillage linéaire autour des zones d'habitats et d'accueil.
			Submersion		Préserver le système dunaire – en particulier les dunes "digues" répertoriées.

- **Expertises réalisées**

Nature des expertises	Date de réalisation	Localisation	Motivation - Principales données recueillies	Préconisations impactant la gestion forestière
PAPI (Programme d'Actions de Prévention Inondation)	Validé en Juillet 2012	Digues et cordon dunaire	En réponse aux dommages observés après la tempête Xynthia de février 2010	Poursuivre les travaux de stabilisation, en particulier par le génie écologique.
Inventaire des dunes "digues"		Cordon dunaire		Prise en compte du rôle des dunes "digues".

- **Tableau de la maîtrise des aléas par les peuplements forestiers**

Aléas	Caractéristiques nécessaires à une bonne maîtrise des aléas	Surface de peuplements (ha) par indice de maîtrise des aléas (IMA)				
		IMA nul	IMA faible	IMA moyen	IMA élevé	Surface totale
Mobilité du sable	Végétalisation de la dune grise			91 ha		
Erosion marine	Mise en défens de la dune, hors piétinement		80% du linéaire			
Submersion	Dunes "digues"				20 ha	
Feu de forêt	Peuplements mélangés, accessibilité, citernes		286 ha			

DOCUMENT ONE

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneuse et non ligneuse)	
Potentialités faibles associées à de fortes contraintes.	Préserver l'écosystème forestier, assurer sa pérennité par un modèle de sylviculture "économe".
Grande diversité des essences et forte dynamique du Chêne vert	Favoriser à long terme le mélange Pin maritime et Chêne vert.
Difficulté de commercialisation des coupes	Massifier l'offre. Faire évoluer les modes de commercialisation vers des contrats de bois façonnés rendus usine. Privilégier des circuits courts et valoriser la ressource au bénéfice de l'île.
Fonction écologique	
Riche biodiversité	Poursuivre la sylviculture et les actions qui ont contribué à la préserver.
Milieus naturels fragiles	Protéger et informer
Le Pin maritime, essence prépondérante, est fragilisé par des phases de dépérissement récurrent.	Favoriser le mélange des essences. Chêne vert, Pin d'Alep, Pin parasol.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Forte fréquentation d'une forêt linéaire, fragile, au contact de l'urbanisation	Limiter le piétinement, canaliser, informer.
Nombreux équipements d'accueil	Stabiliser le niveau d'équipements, poursuivre leur rénovation et leur entretien constant.
Rôle économique déterminant du tourisme	Mener les actions en étroites collaborations avec les collectivités locales.
Communication. Forêt perçue comme un paysage immuable et les interventions comme des agressions au milieu naturel.	Communiquer positivement sur l'aspect dynamique du paysage forestier et la nécessité d'assurer le renouvellement des peuplements.
Protection contre les risques naturels	
Risque de remise en mouvement du sable par le vent	Protection et végétalisation de la dune grise.
Dunes "digues" fragiles en certains points	Protéger contre le piétinement, favoriser naturellement le stockage du sable au plus près. Conforter la stabilité par génie écologique.
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Pression foncière sur les périmètres	Veiller à maintenir les limites et l'intégrité de la propriété privée de l'Etat
Enclaves privatives dans la dune.	Résorber progressivement les enclaves
Accessibilité limitée	Etre vigilant aux évolutions foncières afin de ne pas aggraver le phénomène (en particulier le rétrécissement de la voirie publique).

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)	268,78	286,14
Taillis simple	5,38	
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production	274,16	286,14
Hors sylviculture de production	127,14	121,60
Total : surface retenue pour la gestion	401,30	407,74

La majeure partie de la forêt sera traitée en futaie par parquets. Le renouvellement naturel progressif des peuplements sera opéré sur de petites zones, de surfaces comprises entre 0,5 ha et 3 ha. Ces parquets disséminés seront assis selon des critères paysagers et sylvicoles (forme, surface, potentiel de régénération du PM). Les peuplements de Chêne vert dominant, à l'état de taillis essentiellement (cf chap 1-2-2), forment de petites unités insérées dans les peuplements résineux. Ils ont vocation à être traités en futaie à terme. Le traitement en taillis simple concerne une zone de taillis en bande étroite dans le bois HenriIV.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Le guide de sylviculture des forêts littorales atlantiques dunaires indique que le terme d'exploitabilité des futaies par parquets en fertilité faible est de l'ordre de 80 ans pour le Pin maritime. Cette durée est également retenue pour les autres espèces résineuses.

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Ø	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Pin maritime	Futaie par parquets	250,71	80	30-35	Chêne vert, Pin d'Alep, Pin parasol	FD02, FD03
Chêne vert	Futaie par parquets	13,78	120	50-70	Pin maritime	FD02
	Ilot de vieillissement	4,29	200	70-90	Feuillus divers	
	Taillis	5,38	50	30		
Total surface en sylviculture		274,16				

Le **Pin maritime** est l'essence objectif déterminante. Il n'est jamais à l'état pur mais en mélange intime avec d'autres résineux et notamment le Chêne vert dans le sous-étage. Pin d'Alep et Pin parasol seront préservés au cours des opérations de renouvellement naturel.

Le **Chêne vert** constituera l'essence objectif principale dès lors que la dynamique naturelle le conforte en tant qu'essence prépondérante du peuplement en place. On ne cherchera pas à anticiper les évolutions naturelles dans les peuplements mélangés où il sera géré en tant qu'essence d'accompagnement.

Les critères d'exploitabilité retenus sont supérieurs à ceux retenus par la DRA (80 ans pour 40 à 50 cm de diamètre) compte tenu du contexte stationnel très favorable à cette essence et de son fort intérêt paysager au stade de vieux peuplements.

Essences actuellement présentes <u>et peu adaptées</u> : critères d'exploitabilité retenus à court terme					Essences d'accompagnement	Unités stationnelles
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Ø retenu		
Pin laricio et Pin noir		63,97	80	40	Pin maritime, Chêne vert	FD02, FD03
Résineux divers, Cyprès, Cèdre		57,05	80	40	Pin maritime, Chêne vert	

Ces peuplements de résineux exogènes, mal adaptés aux conditions stationnelles et environnementales, seront, à leur terme d'exploitabilité, remplacés par du Pin maritime et du Chêne vert. Ces deux dernières essences sont déjà présentes en mélange plus ou moins diffus.

- **Carte des essences objectif**

Cf carte d'aménagement

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : suivi surfacique du renouvellement

- ◆ Se est calculée selon les âges d'exploitabilité et les surfaces traitées en futaie stipulés au chapitre 2.2.2.

$$Se = \left[\frac{FPM}{80} + \frac{FCHV}{120} + \frac{ILV}{200} \right] \times 20 = 65 \text{ ha}$$

- ◆ **Sd :**

Dans les conditions spécifiques de la forêt domaniale de l'île de Ré, le critère pilote conduisant au choix du renouvellement du peuplement résineux demeure l'âge des arbres. En forêt dunaire atlantique dont l'enjeu est prioritairement la protection des milieux et des paysages, l'âge d'exploitabilité est déterminé par la contrainte de la durée de survie et la surface disponible correspond à la contrainte de vieillissement.

- ◆ **Sv**

La contrainte de vieillissement est établie à partir de la distribution des classes d'âges (cf histogramme du chapitre 1-2-2) et des âges d'exploitabilité. Cette contrainte de vieillissement reste peu élevée (32 ha) durant la prochaine période. Elle comprend des peuplements à faible durée de survie : déstabilisés depuis la tempête de 1999 ou déperissants. Ils n'ont pas atteint pour la plupart les critères d'exploitabilité, mais s'en approchent (ils appartiennent à la classe d'âge 40-50 ans). Dans les peuplements entrouverts, la régénération naturelle s'installe progressivement. La poursuite de la mise en lumière de ces zones doit conforter la pérennité de ces parquets.

La contrainte de vieillissement augmente fortement sur les 2 périodes suivantes (108 ha en 2^{ème} et 86 ha en 3^{ème}), avec une moyenne de 75 ha par période de 20 ans sur 60 ans.

Contraintes de vieillissement sur les trois prochaines périodes

	Sv 20 ans	Sv 40 ans	Sv 60 ans
Peupl. ouverts	3	3	3
Peupl. courte durée de survie	27	27	27
Classe 60/80 ans	1,5	1,5	1,5
Classe 40/60 ans		108	108
Classe 20/40 ans			96
TOTAL	31,5	139,5	252,5
Moyenne/20 ans	32	70	75

◆ GR

Il comprend en priorité la surface touchée par la contrainte de vieillissement au cours des 20 prochaines années, soit 32 ha. Les parquets correspondants seront à régénérer dans les 10 premières années d'application de l'aménagement.

Mais cet effort apparaît insuffisant au vu des contraintes de vieillissement qui pèseront sur les aménagements suivants. Le groupe de régénération (GR) est fixé à 65 ha, soit la surface d'équilibre. Il n'apparaît ni possible ni souhaitable de déterminer les parquets de régénération en 2^{ème} partie d'aménagement. On sait que des phénomènes de dépérissement sporadiques sont susceptibles de se manifester dans les peuplements à partir de 60 ans, sans qu'on puisse les prévoir. On se basera sur l'évolution des peuplements lors du bilan d'aménagement à programmer à mi-période afin de définir précisément les parquets à régénérer en 2^{ème} période pour une surface de 33 ha à localiser dans un modificatif d'aménagement.

A cet effort de renouvellement s'ajoute un **groupe de reconstitution**. Il concerne la zone détruite par la submersion par la tempête Xynthia à Trousse-Chemise et la zone de mortalité consécutive aux débordements de la station d'épuration d'Ars en Ré. S'y ajoute un secteur de mortalité ancienne, où le Pin maritime s'est peu ensemencé (Pelle 15).

• Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		32 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)		32 ha	
Surface d'équilibre (Se)		65 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler (GR)		65 ha	
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	62 ha	Niveau prévu à mi-période 32 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	65 ha	
Groupe de reconstitution (S _{rec})		9,61 ha	
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		74,61 ha	
		41,61 ha	

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : suivi non surfacique du renouvellement

Sans objet

2.3.3 Taillis

- **Bilan des coupes de taillis menées au cours de l'aménagement précédent**

Pas d'exploitation de taillis au cours des 10 dernières années.

- **Surface à passer en coupe de taillis simple ou taillis par parquets (S_{taillis})**

Surface à passer en coupe de taillis	→ <i>INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8</i>	0 ha
--------------------------------------	--	------

Aucune intervention n'est prévue dans le groupe de taillis, trop jeune ou à la croissance limitée avec un rôle de protection affirmée.

2.4 Classement des unités de gestion

L'ensemble de la forêt est divisé en Unités de Gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

Tableau de classement des unités de gestion surfaciques - groupes de futaie par parquets

Le tableau suivant précise les interventions envisagées sur les différents groupes relevant de la sylviculture.

Les parquets de régénération sont clairement matérialisés dans les UG 2A, 3A, 16U, 19A, 25A. Ils seront délimités et cartographiés dans les UG 5A, 7A, 15A, 20U, 21A et 23U à la date de la décision de mise en régénération.

Ils seront définis en fonction de l'état sanitaire à l'occasion du bilan à mi-période pour la surface à régénérer en 2^{ème} partie d'aménagement.

Le Pin maritime est l'essence objectif principale, toujours associée au Chêne vert dans des proportions variables.

Libellé groupe actions à mener	Code groupe	Plle-UG	Surf. totale	surf.en sylv.	surf - éclaircies		surf - renouvellement			Ess objectif - observations	
					Surf. à améliorer	rotation coupes	So : à ouvrir	St : à terminer	période envisagée		
Traitement en futaie par parquets contribuant à favoriser la diversité des essences et des diamètres. Le renouvellement sera assuré naturellement par zones de 0,50ha à 3ha.	PAR	1	A	3,99	3,99	3,99	12-15				CHV-P.M
		2	A	2,28	2,28	1,42	12-15	0,86	0,86	1	P.M-CHV
		3	A	3,04	3,04	1,51	12-15	1,53	1,53	1	P.M-CHV
		4	A	7,42	7,42	7,42	12-15				P.M-CHV
		5	A	9,31	9,31	6,77	12-15	2,54	2,54	2	A.R-CHV
		6	A	6,35	6,35	6,35	12-15				A.R-CHV
		7	A	6,15	6,15	3,31	12-15	2,84	2,84	2	A.R-CHV
		8	A	7,10	7,10	7,10	12-15				P.M-CHV
		9	U	10,27	10,27	10,27	12-15				A.R-CHV
		10	U	12,66	12,66	12,66	12-15				A.R-CHV
		11	A	13,24	13,24	13,24	12-15				P.M-CHV
		12	A	7,10	7,10	7,10	12-15				A.R-CHV
		13	A	15,67	15,67	15,67	12-15				A.R-CHV
		14	U	13,48	13,48	13,48	12-15				P.M-CHV
		15	A	13,49	13,49	7,57	12-15	2,92	5,92	2	P.M-CHV (3 ha ouverts)
		16	U	11,93	11,93	10,09	12-15	1,84	1,84	2	P.M-CHV
		17	A	0,12	0,12	0,12	12-15				A.R-CHV
		18	A	13,37	13,37	13,37	12-15				A.R-CHV
		19	A	9,25	9,25	5,65	12-15	3,60	3,60	1	P.M-CHV
		20	U	16,99	16,99	13,74	12-15	3,25	3,25	1	P.M-CHV
		21	A	16,37	16,37	13,13	12-15	3,24	3,24	1	P.M-CHV
		22	A	13,69	13,69	13,69	12-15				A.R-CHV
		23	U	24,64	24,64	19,84	12-15	4,80	4,80	1	P.M-CHV
		24	A	6,76	6,76	6,76	12-15				A.R-CHV
		25	A	10,21	10,21	9,05	12-15	1,16	1,16	2	CHV
		Forêt : zonage à déterminer après bilan à mi-période						33,00	33,00	3 et 4	A.R-CHV
Surf groupe	254,88										
Reconstitution	REC	2	B	2,43	2,43				2,43		P.M-CHV
		15	C	3,33	3,33				3,33		P.M-CHV
		21	C	0,70	0,70				0,70		P.M-CHV
Surf groupe	9,61	22	B	3,15	3,15				3,15	P.M-CHV	
Vieillessement	ILV	25	E	3,58	3,58	3,58	12-15				CHV
Surf groupe	4,29	11	B	0,71	0,71	0,71	12-15				CHV
Taillis simple	TAI	25	B	5,38	5,38		50				CHV
Surf groupe	5,38										

Libellé groupe actions à mener	Code groupe	Pell-UG	Surf. totale	Surf en sylv.	Surf à amel		So	St		
Dunes grises et dunes blanches	HSN	1 B	0,08							
		2 C	0,71							
		3 B	1,51							
		4 B	0,04							
		5 B	2,46							
		6 B	2,67							
		7 B	3,37							
		8 B	2,29							
		11 C	2,86							
		12 B	2,22							
		13 B	2,63							
		15 B	1,48							
		17 B	3,28							
		18 B	2,01							
		22 C	2,94							
		24 B	2,97							
		25 C	8,61							
		26 U	8,67							
27 A	38,80									
28 A	5,13									
Surf groupe	94,73									
Hors sylviculture, campings, parkings, occupations diverses et micro parcelles disséminées à l'intérieur de l'île.	HSY	1 C	0,26							
		5 C	0,26							
		7 C	0,16							
		8 C	0,25							
		11 D	0,09							
		13 C	0,07							
		17 C	8,06							
		18 C	0,07							
		19 B	0,17							
		21 B	0,04							
		22 D	1,08							
		24 C	6,55							
		25 D	2,53							
		27 B	0,77							
28 B	0,10									
Surf groupe	32,41									
		TOTAL	401,30	274,16	227,59		61,58	64,58		

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des groupes avec leur surface respective.

Libellé	Code groupe	Surf. totale	surf.en sylv.	Surf. à améliorer	Surf. à ouvrir (So)	Surf. à terminer (St)	Ess objectif
Parquets	PAR	254,88	254,88	223,30	61,58	64,58	P.M-CHV-A.R
Reconstitution	REC	9,61	9,61			9,61	P.M-CHV
Ilots de vieillissement	ILV	4,29	4,29	4,29			CHV
Taillis	TAI	5,38	5,38				CHV
Hors sylviculture - Dunes	HSN	94,73					
Hors sylviculture - autres	HSY	32,41					
		Total	401,30	274,16	227,59	61,58	74,19

- **Carte d'aménagement**

Ci-après cartes d'aménagement

B - Constitution de divisions

Sans objet

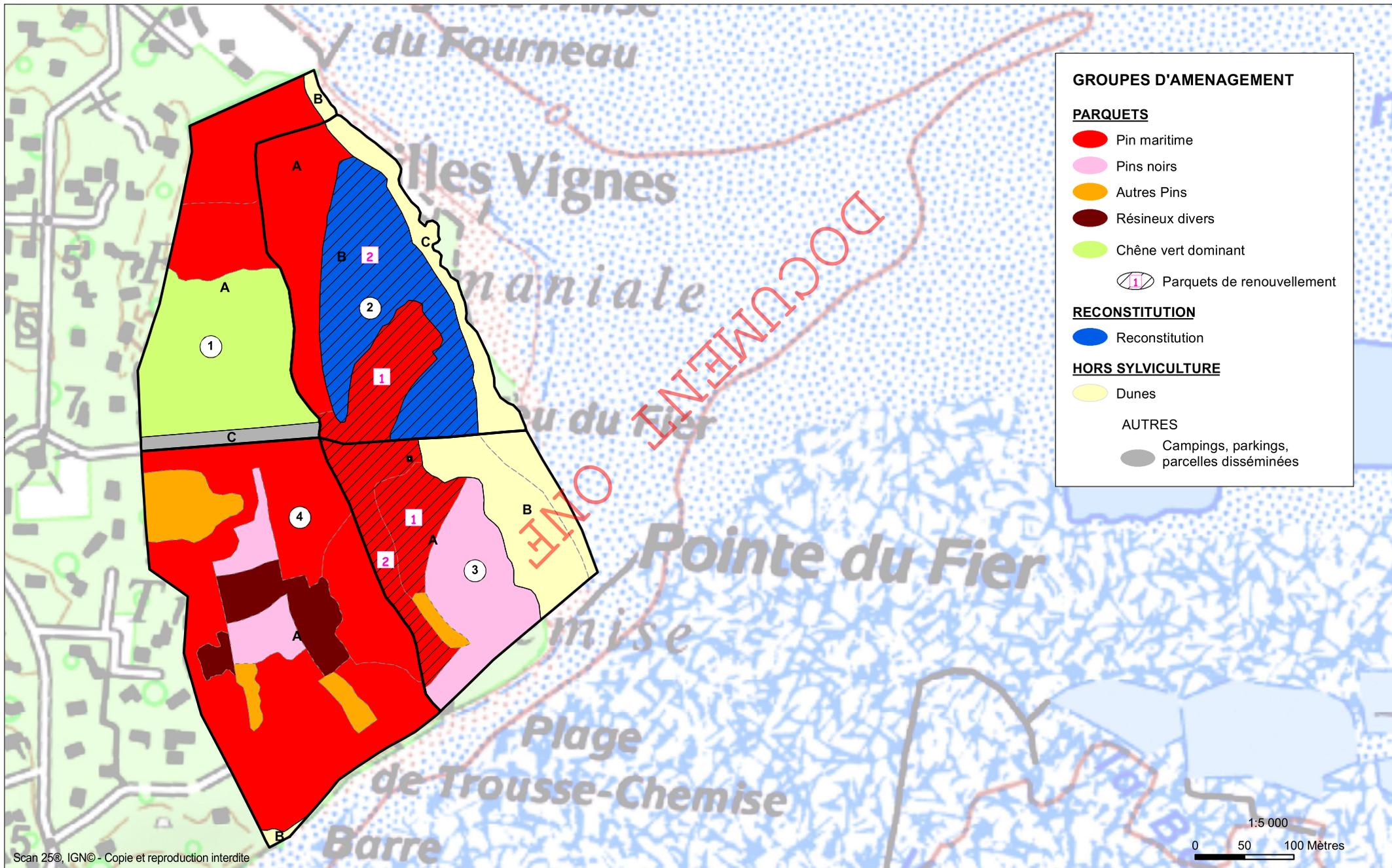
2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

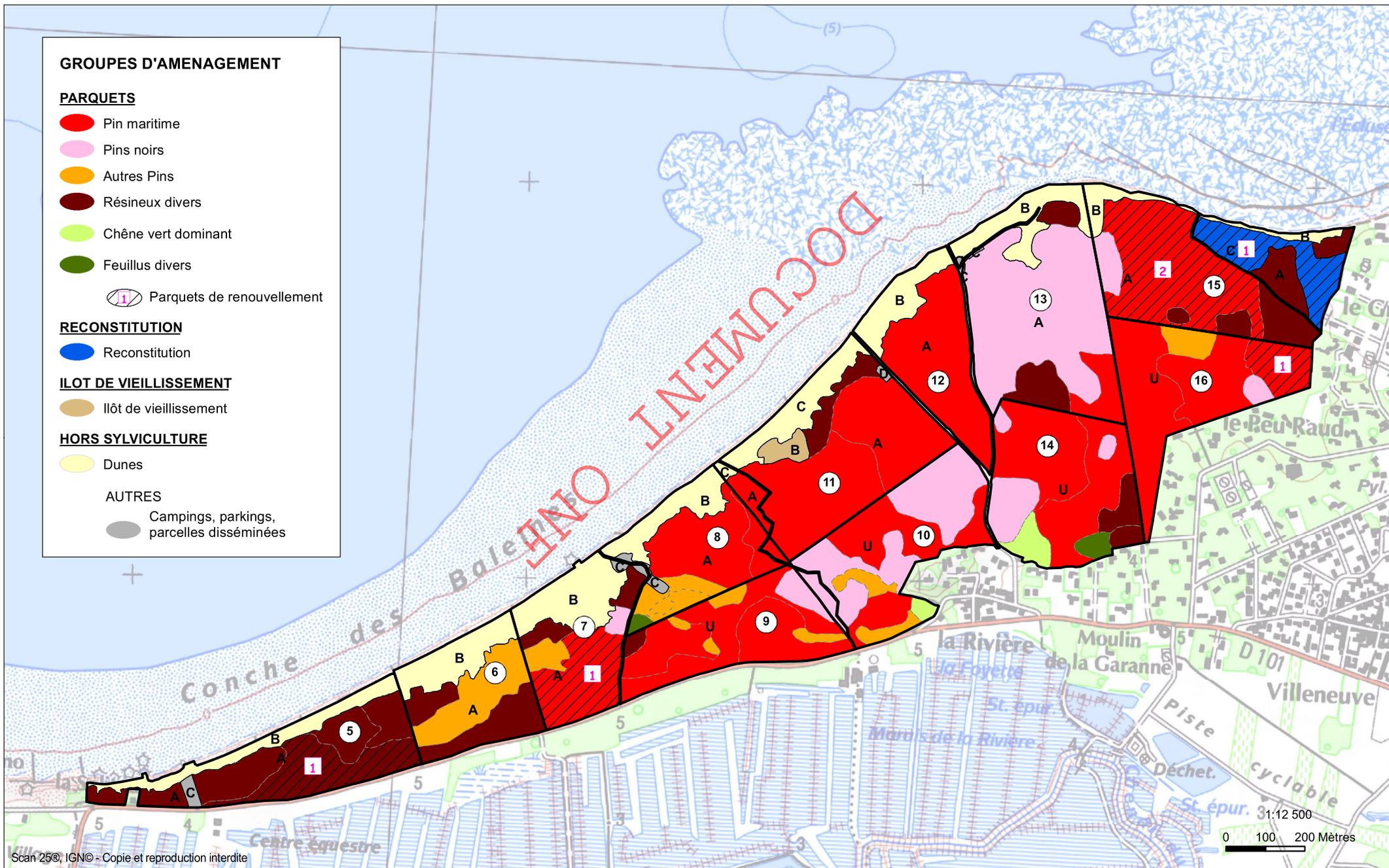
Ces unités de gestion n'existent pas encore dans le référentiel. Toutefois, afin de faciliter la programmation des travaux d'entretien, on créera dès que possible 3 ensembles : les routes forestières accessibles au grumier, le périmètre de la forêt et les lignes de parcelles.

Unité de gestion linéaire (identifiant)	Longueur	Description
Routes forestières accessibles aux grumiers	0,625 km	Accès prioritaires à des stationnements
Périmètre	19 km	Au contact de l'urbanisation à 50%
Parcellaire forestier	5 km	Piste en sable

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Sans objet



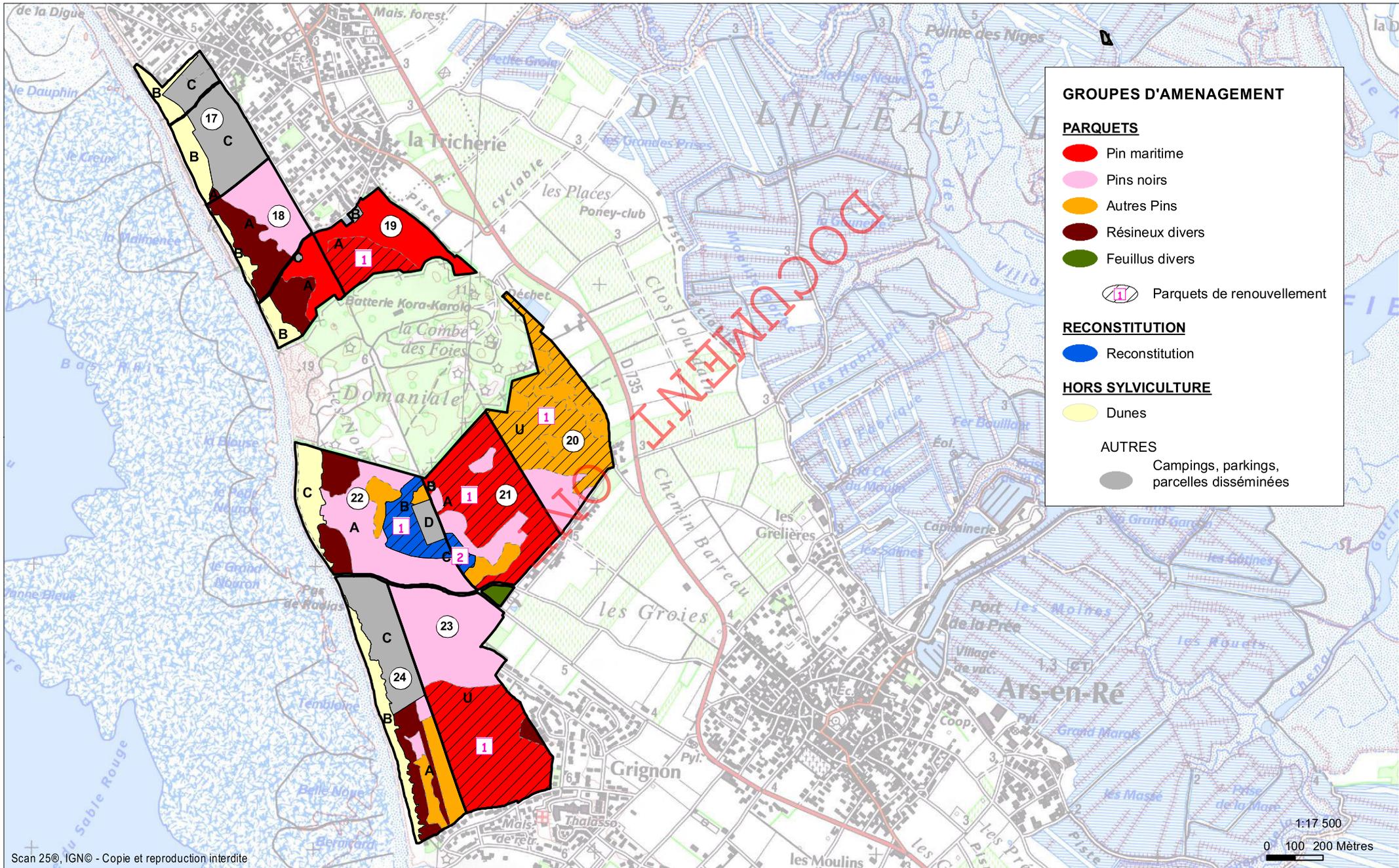


Carte d'aménagement

LA COMBE A L'EAU

Forêt domaniale de L'ILE DE RE

Surface : 401,30 ha



GROUPES D'AMENAGEMENT

PARQUETS

- Pin maritime
- Pins noirs
- Autres Pins
- Résineux divers
- Feuillus divers
- 11 Parquets de renouvellement

RECONSTITUTION

- Reconstitution

HORS SYLVICULTURE

- Dunes

AUTRES

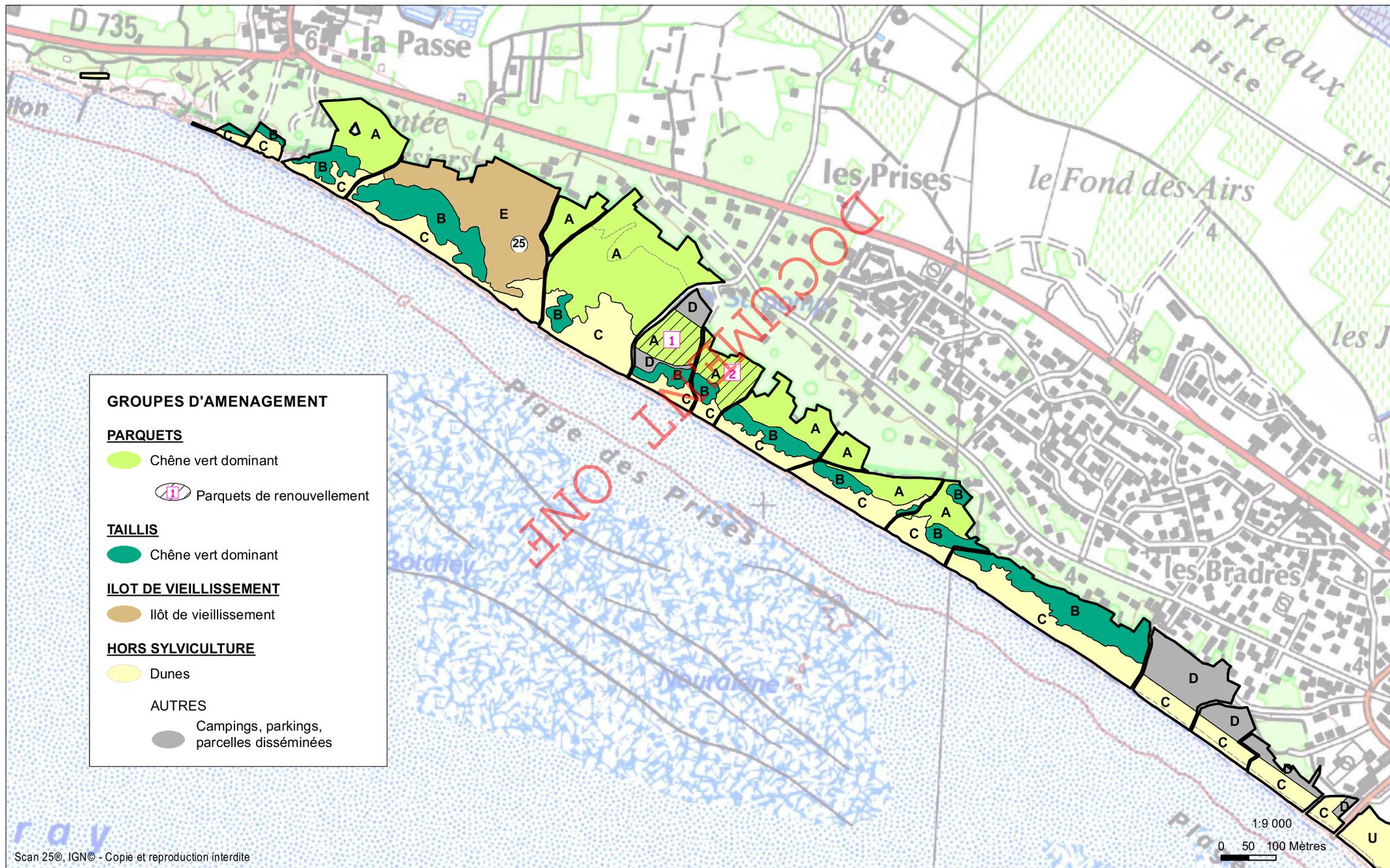
- Campings, parkings, parcelles disséminées

Carte d'aménagement

BOIS HENRI IV

Forêt domaniale de L'ILE DE RE

Surface : 401,30 ha



2.5 Programme d'actions pour la période 2013 – 2032

La forêt domaniale de l'île de Ré est entièrement située en site classé. Les interventions amenées à en modifier l'état ou l'aspect sont soumises à autorisation préalable au titre du code de l'environnement.

La procédure fixée par le 2° de l'article L122-7 du code forestier concernant l'approbation des aménagements forestiers donne un cadre légal à la validation du programme pluriannuel de coupes et de travaux sylvicoles par le Ministre chargé des sites.

L'aménagement de routes, pistes, parkings, équipements d'accueil, signalétique,...sont exclus du champ d'application du 2° de l'article L122-7 et relèvent d'une autorisation spéciale du Ministre chargé des sites.

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- Principaux types d'actions envisageables

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	1	Régler le mode d'occupation dans la parcelle AI 289, objet d'une concession à la commune de la Couarde.	Peu ragot – La Couarde	Négociation en cours	
FON 2	1	Délimitation Pelle cadastrale ZA 150 ARS en RE	Près de la déchetterie d'Ars	Issue d'un échange avec la CDC de Ré	
FON 3	1	Entretien et contrôle des limites		Vigilance constante	
FON 4	2	Résorption des enclaves dans les dunes du sud	Pelles 26, 27, 28 Le Bois, Ste Marie	Certaines parcelles sont occupées	
FON 5	2	Regrouper par voie d'échange les parcelles disséminées sur Le Bois, Ste Marie, La Flotte	Partie centrale de l'île Pelle 29	A négocier avec le CG, les communes et le CEL, propriétaires dans le secteur.	
Coût total FONCIER (€)					50000 €
Estimation : Coût moyen annuel FONCIER					2500 €

Le contrôle et le respect de l'intégrité foncière du domaine privé de l'Etat est une action prioritaire dans les DRA.

Ce contrôle est particulièrement important dans une forêt littorale, soumise à une forte pression foncière.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

Une action phare de cet aménagement sera pour le gestionnaire, en lien avec les collectivités locales, de trouver un débouché aux produits du massif de l'île de Ré afin de pouvoir mettre en œuvre la sylviculture définie dans le document et assurer l'entretien et le renouvellement du milieu forestier.

A - Documents de référence à appliquer

Les interventions à mettre en œuvre se conformeront aux prescriptions du **guide des sylvicultures des forêts littorales atlantiques dunaires (ONF 2009)**, relatives à la gestion des forêts à dominante Pin maritime et Chêne vert installées en façade littorale. Cet ouvrage précise la conduite des peuplements à adopter et les Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles conseillés.

Les actions précisées plus avant permettent la mise en œuvre des décisions et recommandations des **DRA des forêts dunaires atlantiques**.

Les différentes précisions rappelées dans les chapitres suivants se rapportent à ces préconisations.

B - Coupes

Les contraintes d'exploitation et l'absence de débouchés ont été rappelées dans les chapitres précédents. Les perspectives à moyen terme n'offrent pas d'évolutions notables.

- La qualité des bois variera peu.
- Les difficultés liées à l'insularité demeureront.
- Les contraintes paysagères et environnementales sont incontournables.
- Les difficultés tenant à la structure de la forêt et de son imbrication dans les zones urbanisées seront toujours présentes.

Ceci explique l'impossibilité de commercialiser les coupes martelées au cours de la dernière décennie, dans la continuité de la situation précédente.

Coupes d'amélioration

Les coupes d'amélioration abaissent la densité en favorisant le Pin maritime et le Chêne vert. L'objectif est de diminuer la concurrence et de favoriser la stabilité du peuplement. La densité finale doit permettre l'apparition des semis naturels.

Chaque parcelle doit être éclaircie au moins une fois, de manière énergique.

Deux passages sont envisagés dans les peuplements les plus denses ou à la croissance la plus favorable : cantons de Trousse chemise et de la Combe à l'eau.

Coupes de régénération

Le renouvellement des peuplements âgés ou déficients doit être engagé avant que les semenciers potentiels ne perdent leur capacité de produire des graines. La coupe rase par parquets sera la technique privilégiée dans le contexte de la forêt. Les semis préexistants seront préservés. Aucun travail du sol ne sera réalisé.

Méthode

L'amélioration progressive des peuplements, ainsi que leur renouvellement naturel rendent les exploitations indispensables. L'absence d'intervention fragiliserait encore plus le milieu forestier.

Pour favoriser leur mise en œuvre et limiter leur impact sur l'accueil du public, les coupes sont programmées par canton entier. Le volume global par opération doit être suffisamment important pour motiver un acheteur et réduire le nombre d'interventions au cours de la période. Parvenir à générer une demande locale suffisante pour mettre en place un circuit « cours » de consommation permettrait de commercialiser le bois de ces coupes sous forme de bois énergie, destiné à couvrir les besoins des habitants des différentes communes de l'île.

La programmation proposée, par période quinquennale, est indicative. Toute opportunité de commercialisation qui s'offrirait, doit conduire à procéder aux coupes envisagées en les regroupant si nécessaire.

Dans le guide de sylviculture des forêts dunaires atlantiques, les rotations sont de 8 à 10 ans dans les fertilités les plus faibles. Afin de limiter le nombre d'interventions et maximiser le volume proposé, le programme d'état d'assiette de cet aménagement est établi selon les principes suivants.

- En première période quinquennale, tous les peuplements de la Combe à l'eau et de Trousse chemise seront parcourus en coupe d'amélioration et de régénération, avec un seul passage par massif.
- En deuxième période quinquennale, tous les peuplements du Lizay et du Bois Henri IV seront parcourus en coupe d'amélioration et de régénération, avec un seul passage par massif.
- En troisième période, tous les peuplements de la Combe à l'eau et de Trousse chemise seront à nouveau parcourus en coupe d'amélioration et de régénération, avec un seul passage par massif. La détermination des parquets à régénérer étant à fixer à l'issue du bilan d'application de l'aménagement à engager à mi-période d'application.
- En quatrième période, seuls seront parcourus en coupe, les parquets à régénérer du Lizay et du Bois Henri IV dont la localisation est à fixer à l'issue du bilan d'application de l'aménagement à engager à mi-période d'application.

DOCUMENT ONE

Programme de coupes

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe-classement	Ppment RecPrev	Code coupe	Surface totale UG	Surface à parcourir	Observations	
	pelle	UG	ptie d'UG							
Période 1 2013-2017	1	A		PAR	FPMV3	ABM	3,99	3,99		
	2	A	1	PAR	FPMVX	R1	2,28	0,86	Régé	
	2	A		PAR	FPMV2	APB	2,28	1,42		
	3	A		PAR	FA.R2	ABM	3,04	2,41		
	3	A	1	PAR	FA.R2	ABM	3,04	1,53	Régé	
	4	A		PAR	FA.R2	APB	7,42	7,42		
	17	A		PAR	FA.R1	APB	0,12	0,12		
	18	A		PAR	FA.R2	APB	13,37	13,37		
	19	A	1	PAR	FP.M2	R1	9,25	3,60	Régé	
	19	A		PAR	FP.M2	APB	9,25	5,65		
	20	U		PAR	FA.R2	APB	16,99	13,74		
	20	U	1	PAR	FA.R2	R1	16,99	3,25	Régé	
	21	A		PAR	FA.R2	APB	16,37	13,13		
	21	A	1	PAR	FA.R3	R1	16,37	3,24	Régé	
	22	A		PAR	FA.R2	APB	13,69	13,69		
	23	U		PAR	FA.R3	ABM	24,64	22,24		
23	U	1	PAR	FA.R3	R1	19,84	4,80	Régé		
24	A		PAR	FA.R2	APB	6,76	6,76			
							121,22			
Période 2 2018-2022	5	A		PAR	FA.R2	APB	9,31	6,77		
	5	A	1	PAR	FA.R2	R2	9,31	2,54	Régé	
	6	A		PAR	FA.R2	APB	6,35	6,35		
	7	A		PAR	FA.R2	APB	6,15	3,31		
	7	A	1	PAR	FA.R3	R2	6,15	2,84	Régé	
	8	A		PAR	FA.R2	APB	7,10	7,10		
	9	U		PAR	FA.R1	APB	10,27	10,27		
	10	U		PAR	FA.R3	ABM	12,66	12,66		
	11	A		PAR	FA.R3	ABM	13,24	13,24		
	11	B		ILV	FCHV2	APB	0,71	0,71		
	12	A		PAR	FA.R3	ABM	7,10	7,10		
	13	A		PAR	FA.R3	ABM	15,67	15,67		
	14	U		PAR	FA.R3	ABM	13,48	13,48		
	15	A	2	PAR	FA.R3	R2	13,49	2,92	Régé	
	15	A	2	PAR	FA.R3	R2	13,49	3,00	Régé en cours	
	15	A		PAR	FA.R2	APB	13,49	7,57		
16	U	1	PAR	FA.R3	R2	11,93	1,84	Régé		
16	U		PAR	FA.R3	ABM	11,93	10,09			
25	A	1	PAR	FVPM3	R2	9,05	1,16	Régé		
25	A		PAR	FVPM2	APB	10,21	9,40			
25	E		ILV	FCHV2	APB	3,58	3,58			
							141,60			
Période 3 2023-2027	1	A		PAR	FPMV3	ABM	3,99	3,99		
	2	A		PAR	FPMV2	APB	2,28	1,42		
	3	A		PAR	FA.R2	ABM	3,04	2,41		
	4	A		PAR	FA.R2	APB	7,42	7,42		
	17	A		PAR	FA.R1	APB	0,12	0,12		
	18	A		PAR	FA.R2	APB	13,37	13,37		
	19	A		PAR	FP.M2	APB	9,25	5,65		
	20	U		PAR	FA.R2	APB	16,99	13,74		
	21	A		PAR	FA.R2	APB	16,37	13,13		
	22	A		PAR	FA.R2	APB	13,69	13,69		
23	U		PAR	FA.R3	ABM	24,64	22,24			
24	A		PAR	FA.R2	APB	6,76	6,76			
	Forêt		régénération à localiser après bilan à mi-période						15,00	Régé
							118,94			
Période 4 2028-2032	Forêt		régénération à localiser après bilan à mi-période						18,00	Régé
								18,00		
	Ft Trousse chemise			Ft Combe à l'eau					Régé	
	Ft Le Lizay			Ft Bois Henri IV						

- **Volume présumé récoltable**

Groupe	Surface terrière totale à récolter		Volume total sur écorce à récolter (tige + houppier + taillis)	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
PAR-ILV	48	965	386	7722
PAR – régénération à localiser après bilan à mi-période	17	330	132	2640
Totaux		1295	518	10362

↓ ↓

→ **INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2.**

Seuil précomptable : 20 cm de diamètre.

La surface terrière a été évaluée à partir de plusieurs placettes de mesures, après stratification selon les classes d'âges des peuplements.

Le coefficient retenu de passage de G à V est de 8 pour les peuplements résineux et de 7 pour les peuplements de Chêne vert.

Le pourcentage de houppier est évalué à 10 % pour les résineux et à 50 % pour les feuillus.

Volume en amélioration : 330 m³/an

Volume en régénération : 330 m³/an

- 56 m³/an en 1^{ère} période (îlots de régénération très déstructurés, clairs, le volume disponible est faible).
- 132 m³/an en 2^{ème} période après localisation des parquets de régénération suite à bilan intermédiaire.

- **Mode de suivi de la récolte**

La récolte sera suivie en surface terrière avec référence au volume commercial

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	quantité	Avantages attendus Précautions	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Entretien courant du réseau						
DES1	1	Elagage des bordures des lignes de parcelles.	forêt		Accessibilité aux secours, paysage et biodiversité	12000
Coût total DESSERTE (€)						12000 €
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)						600 €

Ces travaux sont en partie complémentaires des actions en matière de protection contre les incendies en favorisant l'accessibilité aux engins de secours - cf - § 2-5-6.

D - Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
1PMV1	Régénération naturelle et reconstitution PM et CHV	2A, 2B, 3A, 5A, 7A, 15A, 15C, 16U, 19A, 20U, 21A, 22A, 23U, 25A.	70	Favoriser le mélange d'essences et laisser s'exprimer la dynamique naturelle.	1095	76650
1PMV1	Régé coupes 2 ^{ème} période	forêt	32		1095	35040
5PMV1	Amélioration PM - CHV	1A, 5A, 6A, 8A, 9U, 13A, 14U, 22A	65		250	16250
Protection des périmètres, sécurité et caractère paysage		forêt	20		4300	86000
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						213940 €
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						10797 €

Le tableau intègre les zones en reconstitution où le recrû naturel spontané pourra éventuellement être conforté par l'installation de quelques plants de Pin maritime. Ces compléments seront entrepris après une évaluation précise de la qualité du recrû éventuel après une période d'attente de 5 ans.

Certains parquets de renouvellement devront être protégés du piétinement, en particulier le long de la piste cyclable au Lizay et dans le Bois Henri IV.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

La gestion sylvicole habituelle doit contribuer à préserver la biodiversité ordinaire ainsi que le rappellent les différentes directives de l'ONF.

Les pratiques sylvicoles et de gestion du milieu naturel conduites en forêt domaniale de l'île de Ré depuis des décennies ont permis d'obtenir une qualité et une diversité écologique reconnues. Les interventions proposées, dans la continuité du travail passé, répondent aux mêmes exigences.

On distingue les mesures de la gestion "courante" et les actions particulières en faveur de certains milieux spécifiques ou d'espèces.

La gestion sylvicole quotidienne mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante. On citera ainsi les éléments suivants :

- Mise en défens des dunes afin d'en limiter la dégradation. La dynamique naturelle est respectée sans velléité de reboisement sur ces zones.
- Travail au bénéfice de peuplements mélangés dès le plus jeune âge, en favorisant les essences indigènes, Pin maritime et Chêne vert, performantes au stade juvénile.
- Les exploitations réservent un certain nombre d'arbres sénescents, morts ou/et à cavités dans les peuplements de $\varnothing > 35$ cm, afin de multiplier les sites arboricoles potentiels pour chauve-souris, petits mammifères, l'avifaune cavernicole et la faune saproxylophage.
- Les exploitations, débroussaillments et travaux éventuels de dégagement des jeunes peuplements sont réalisés en dehors de la période de nidification (mars à juillet).
- Les travaux de régénération naturelle, sur de petites surfaces unitaires, maintiennent des limites irrégulières, souples, diversifiées et une surface de lisières importantes, interfaces multi-strates favorables à la richesse biologique.

- Les engins éviteront les zones de stagnations humides en période printanière.
- La quiétude des zones de nidification des hérons sera préservée.
- L'emploi de phytocides dans les jeunes régénérations et plantations est limité aux cas de concurrence extrême par des espèces déclarées invasives ou la fougère, mettant en cause le renouvellement naturel des peuplements et les investissements consentis.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Parcelle	UG	Surface boisée (ha)
ILV	Ilots de vieillissement	11	B	0,71
		25	E	3,58
		Total		4,29

Les îlots de vieux bois concernent uniquement des peuplements de Chêne vert dominant. La longévité reconnue de cette essence, même dans des conditions stationnelles difficiles, est une garantie de pérennité et d'obtention de gros diamètres.

L'état végétatif des résineux, plutôt déficient, ne permet pas d'isoler des peuplements susceptibles de vieillir au-delà des âges retenus, dans des conditions satisfaisantes.

En raison du volume très élevé de bois mort sur pieds ou gisant, disséminé sur l'ensemble de la forêt domaniale, il n'est pas jugé nécessaire de désigner d'îlots de sénescence.

Ces prescriptions sont déclinées dans la Charte Natura 2000 en cours de validation dans le circuit de signature. Elle rappelle également d'autres recommandations qui concernent plus particulièrement l'accueil du public.

B - Biodiversité remarquable

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface - quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)						
BIO 1	1	Inventaires naturalistes	Dunes et forêts	Compléter les connaissances acquises		5000
BIO 2	1	Lutte contre les espèces végétales invasives		35	Baccharis, Ailante	15000
BIO 3	1	Préserver les habitats d'espèces patrimoniales	Dunes		Mise en défens	15000
BIO 4	1	Micro-dépressions, points d'eau temporaires, favorables aux amphibiens, en respectant le Saule des dunes	Pelle 5		Contrôle du niveau d'eau printanier. Limiter le comblement	2500
Autres actions						
BIO 5	1	Mise à jour de la base de données naturaliste ONF.				10000
BIO 6	1	Lutte contre l'érosion éolienne et la dégradation du milieu dunaire.	Dunes	102	Eviter la banalisation	80000
BIO 7	1	Gestion des hauts de plage - nettoyage	CF rapport sur la gestion du haut de plage - 2010		Incitation des intervenants	-
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)						127500 €
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)						6375 €

Ces interventions se feront en concertation avec les naturalistes et les scientifiques locaux, en fonction des financements disponibles dans le cadre éventuel de contrats Natura 2000.

Le détail technique des actions à mener ne figure pas dans l'aménagement : ces éléments seront fournis lors de la mise en œuvre de chaque action.

- **Documents techniques de référence**

- NdS 09-T-310 Ilots de vieux bois
- INS 09-T-71 du 29 octobre 2009 – Conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques
- DOCOB et fiches actions
- Charte Natura 2000 en cours de validation
- Dossier ONF " l'ONF et l'espace littoral : pour une gestion durable".
- Les dossiers forestiers n° 11 d'octobre 2002 "Connaissance et gestion durable des dunes de la côte atlantique".
- Etudes naturalistes conduites sur le site et recommandations formulées.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

La forêt domaniale de l'île de Ré est entièrement située en site classé. Les interventions susceptibles d'en modifier l'état ou l'aspect sont soumises à autorisation préalable au titre du code de l'environnement.

La procédure fixée par le 2° de l'article L122-7 du code forestier concernant l'approbation des aménagements forestiers donne un cadre légal à la validation du programme pluriannuel de coupes et de travaux sylvicoles par le Ministre chargé des sites.

L'aménagement de routes, pistes, parkings, équipements d'accueil, signalétique,...sont exclus du champ d'application du 2° de l'article L122-7 et relèvent d'une autorisation spéciale du Ministre chargé des sites.

A - Accueil et paysage

La fréquentation de la forêt est très élevée, soutenue toute l'année et diversifiée, ainsi qu'indiqué dans le chapitre 1.3.3.

Les vacanciers en période estivale sont plus particulièrement attirés par les plages, bordées par la forêt domaniale. La pression s'exerce alors à partir des zones résidentielles et des nombreux campings. La forêt et la dune, très fragiles au cours de cette période, sont des zones de transit qu'il faut préserver et protéger en conséquence.

Il est indispensable de tenir compte de cette tendance lourde et structurelle qui accompagne une évolution sociologique. La programmation des coupes par cantons entiers va en ce sens, en ménageant de longues périodes sans intervention au niveau de chaque canton entre deux passages en coupe.

Les collectivités et décideurs locaux favorisent cette approche qui présente un intérêt économique indéniable.

Des conventions-cadres entre l'ONF et la Communauté de Communes de l'île de Ré programment sur 5 ans des projets de valorisation, préservation et de restauration des forêts et dunes domaniales, améliorant ainsi l'accueil du public tout en préservant un environnement très fragile.

Le niveau d'équipement en aires de stationnement, aires de pique-nique, sentiers piétons, pistes cyclables est globalement suffisant, au risque d'altérer et de banaliser un milieu fragile dont l'authenticité est recherchée. Il n'apparaît pas nécessaire d'en programmer de nouveau dans les conditions actuelles. Par contre des réhabilitations qualitatives sont menées grâce au soutien des communes locales et de la communauté de communes, tant en investissement qu'en entretien.

Les différents circuits et équipements structurants s'insèrent dans les plans départementaux des itinéraires de promenades, pédestres, équestres ou cyclables.

Plusieurs axes doivent être favorisés, rappelés dans la charte Natura 2000 en cours de signature.

- La priorité pour les années à venir demeure l'entretien de la qualité des équipements aménagés, sans augmentation de la capacité d'accueil.
- La volonté de ne pas disséminer les équipements afin de concentrer la fréquentation sur des zones définies et préserver des zones de quiétude, doit être poursuivie.
- La sensibilisation du public souvent "consommateur passif" d'espaces naturels, passe par une information et une communication ciblées dont la forme la mieux adaptée reste à développer et surtout constamment à réactualiser (panneaux, dépliants). Il est nécessaire de se rapprocher des offices de tourisme locaux et des différents organismes chargés du développement de l'accueil touristique sur l'île pour rendre le message plus efficace et percutant.
- Poursuivre la démarche d'homogénéisation de la signalisation et signalétique afin de la rendre plus lisible.
- Communiquer fréquemment sur les interventions (en particulier les exploitations forestières) en direction des élus qui serviront de relais auprès des visiteurs, sensibles au milieu forestier.
- Être attentif à la propreté des sites, à la sécurité (élagage de sécurité), notamment à proximité des stationnements, de la piste cyclable et des sentiers.
- Lutter contre les intrusions motocyclistes (art R331-3 du CF, art L362-1 du code de l'environnement)

D'autres ne sont pas maîtrisés par l'ONF

- Le nettoyage des plages et en particulier le haut de plage, en relation directe avec la dune blanche, doit être l'objet d'une grande attention. Trop d'agressivité diminue la capacité du milieu dunaire à se reconstituer tant au niveau mécanique (dynamique éolienne du sable contrariée) que biologique (déstabilisation de l'équilibre d'un écosystème complexe).

Les équipements doivent s'intégrer parfaitement au milieu forestier, et veiller à en préserver l'intégrité et la qualité. Une grande vigilance est indispensable pour maintenir en état de sécurité les équipements existants.

◆ Paysage (cf carte accueil et paysage chap 1-3-3)

La gestion sylvicole habituelle intègre systématiquement une composante paysagère.

Les interventions futures doivent conforter cette approche par un soin particulier apporté aux opérations de toute nature, et éviter une fermeture des perspectives visuelles offertes. Ces interventions sont détaillées en annexe 9 "Notice paysagère".

Les mesures suivantes doivent contribuer à augmenter la qualité paysagère de la forêt.

Il faut distinguer le cas des opérations de renouvellement des peuplements des éclaircies.

Les **éclaircies**, qui diminuent la densité, ont un impact mineur. Si elles ne compromettent pas la continuité paysagère il faut cependant :

- Diversifier les perceptions paysagères en séquençant la profondeur du champ visuel. L'alternance sera obtenue en jouant avec la densité des peuplements et les légères formes de relief.
- Préserver les peuplements remarquables et les arbres au port imposant.
- Intégrer les cloisonnements sylvicoles.

Les îlots de **régénération** (compris entre 0,50 ha et 3 ha) seront implantés afin d'atténuer l'impact paysager. Il s'agit d'utiliser la forme et la taille des plages et :

- Conserver la souplesse des limites des peuplements et ne pas tenter de trop les régulariser au cours des travaux de renouvellement.
- Maintenir des îlots internes temporaires.
- Irrégulariser les lisières et zones de transition.
- Conduire éventuellement l'ouverture des coupes de régénération sur plusieurs exercices.

D'autre part :

- Très sensibles en terme de paysage vécu, les peuplements bordant les voies ouvertes devront faire l'objet d'une grande attention. Il s'agit en particulier de la qualité des exploitations, de la sécurité du stockage des bois, de la recherche de l'intégration des zones de régénération.
- Il est nécessaire de prendre en compte l'impact visuel potentiel des exploitations depuis l'île mais également l'océan. Ainsi il faut éviter l'ouverture de fenêtres qui altèrent la ligne d'horizon.
- Respecter des talus anciens, limitant les parcelles vestiges de l'activité agricole antérieure au reboisement. Ce réseau est plus marqué en forêt du Lizay (partie est) et à la Combe à l'eau.

Les niveaux de sensibilité paysagère qui s'attachent à ce territoire sont étroitement liés au niveau de fréquentation. L'absence de relief accentue le rôle de la forêt domaniale dans la structuration du paysage. Située sur les zones les plus élevées et en périphérie des marais, la forêt impacte fortement l'ambiance paysagère. La forêt est perçue comme un élément paysager stable et immuable.

Il est nécessaire d'apprécier des unités paysagères à la dimension des seuils de perception visuelle.

Ainsi, les axes d'action et réflexion paysagères suivants seront privilégiés.

1. **La partie ouest de la forêt du Lizay.** Longée sur plus d'un kilomètre par une piste cyclable très fréquentée, la forêt très étroite est particulièrement fragile.
2. **Les zones de stationnements.** Les interventions sur les peuplements à proximité des aires de stationnement doivent contribuer à leur intégration. Sans augmenter le côté artificiel de ces équipements. Le programme de rénovation des stationnements engagé avec les collectivités concernées (en dehors de cet aménagement forestier), prend en compte l'intégration paysagère et un examen de la capacité d'accueil.
3. **Les entrées des forêts aux routes rectilignes et étroites.** Les interventions doivent tendre à limiter l'effet couloir et l'uniformité des perspectives visuelles, notamment en augmentant l'intensité des éclaircies en bordure des infrastructures.
4. **Signalisation et signalétique.** La réflexion engagée depuis longtemps sur la signalisation routière et la signalétique informative, favorise l'intégration et la continuité visuelle. Cette démarche doit être poursuivie et approfondie.

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC 1	1	Programme quinquennal de rénovation des équipements, de signalisation et d'information	FD île de Ré		En concertation avec les collectivités	2200000 Sur 5 ans
ACC 2	1	Restauration des dunes				718000 Sur 5 ans
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						€
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						583600 €

Le programme d'interventions établi en relation avec les collectivités permet une lisibilité à moyen terme. Elle confirme la volonté constante des élus de l'île de protéger et de valoriser ces milieux naturels fragiles soumis à une forte pression.

Les éléments chiffrés ci-dessus sont indicatifs. Ils sont conformes aux interventions des années passées, mais susceptibles d'évolution en fonction des décisions concertées avec les collectivités locales.

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

Pour limiter l'impact paysager les coupes nécessaires seront regroupées afin de ne pas multiplier les interventions. Les îlots de régénération seront assis en respectant des principes d'intégration paysagère : formes souples, surface limitée, prise en compte du micro-relief maintien des chênes verts remarquables. Il est cependant important de relever l'intérêt des zones ouvertes dans la perception paysagère. Elles ouvrent de nouvelles perspectives visuelles qui peuvent être remarquables. Les chênes verts remarquables par leur forme ou leur port seront respectés.

Les cloisonnements d'exploitation à créer seront implantés de manière à minimiser leur perception depuis les axes de circulation internes et périphériques au massif (ex : courbe avant de déboucher sur l'axe principal ou contre-allée desservant les cloisonnements implantés perpendiculairement à la voirie).

Les éclaircies résineuses respecteront les plus gros chênes verts ainsi que le taillis dominé.

- **Documents techniques de référence**

Les mesures paysagères qui accompagneront les interventions sylvicoles sont détaillées en annexe 9 : "Notice paysagère".

Les guides techniques paysagers régionaux relatifs au milieu dunaire boisé sont en cours d'élaboration par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

Dans l'attente on peut se référer utilement aux documents internes de l'ONF :

- Le guide "Approche paysagère des actions forestières".
- La fiche technique – "Paysage Intervenir en site classé ou inscrit".

Le guide "Gérer les forêts périurbaines" édité par le ministère de l'environnement en collaboration avec l'ONF s'adapte à ces forêts aux problématiques très similaires.

B - Ressource en eau potable

Aucun captage d'eau potable n'est référencé sur l'île de Ré

C - Chasse- Pêche (voir aussi §2.5.6 B : déséquilibre sylvo-cynégétique)

- **Etat des lieux**

La chasse n'est plus pratiquée en forêt domaniale de l'île de Ré depuis 2004. L'abondance de lapins sur les zones de marais limitrophes a conduit à l'organisation d'une battue administrative en 2011. Cette action n'a donné aucun résultat, confirmant ainsi que le lapin n'est pas surabondant en forêt.

D - Pastoralisme

Sans objet

E - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Forêt de Trousse-chemise	Forêt souvent célébrée et renommée.	Trousse-Chemise	Préserver le milieu forestier et agir à la stabilisation du cordon dunaire par génie écologique.
Bois Henri IV	Petit massif étroit "vestige" entre Océan et zone urbanisée.	La Couarde	Maintenir l'ambiance spécifique née de l'abondance du Chêne vert.
Talus et tamaris, limitant d'anciennes parcelles agricoles	Mémoire de l'occupation antérieure au reboisement	Le Lizay, la Combe à l'eau.	Eviter l'arasement et la destruction.
Vestiges	foyers néolithiques ?	Bois-Plage	Masqués par la couverture sableuse. Apparaissent en phase d'érosion, en pied de dune, sur le socle calcaire.

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Les exploitations forestières et particulièrement la circulation d'engins lourds doivent respecter le parcellaire ancien, mémoire de l'activité agricole vivrière du XIX^{ème} siècle.

Toute découverte doit être signalée au Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP). De la même façon, ce service doit être tenu informé des interventions pouvant bouleverser le sol en place.

- **Documents techniques de référence**

- La note de service n° NDS-09-T-295 "Archéologie et forêt".
- Rendez-vous techniques n° 14 de 2006 "Prise en compte de l'archéologie dans la gestion forestière".
- Décret n° 2004-490 modifié "Procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive".

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

A - Actions relevant de la sylviculture

Le maintien de la couverture forestière, sa pérennité et sa diversité participent à la stabilisation de la couverture sableuse.

B - Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

Tableau des actions programmées

N°	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
PRO1	1	Toute action de génie écologique visant à limiter l'érosion éolienne : mise en place de branchages afin de lutter contre l'érosion éolienne, de ganivelles pour capter le sable avec plantation éventuelle d'oyats.	Dunes		Protéger la biodiversité	360000
PRO2	1	Dune digue :	Cf étude en cours		Dune étroite par nature	A évaluer
Coût total PROTECTION (€)						360000 €
Coût moyen annuel PROTECTION (€/an)						18000 €

Les travaux de protection et de stabilisation face aux agressions éoliennes seront poursuivis selon les techniques éprouvées, avec le financement de l'Etat et en partenariat avec les collectivités locales.

- Cicatrisation des brèches commises ou aggravées par le vent par :
 - La mise en place de branchages étalés sur le sable dénudé afin de limiter la force d'arrachement du vent et favoriser la végétalisation tout en limitant le piétinement.
 - L'installation très locale de ganivelles ou de filets pièges à sable où les atterrissements de sable transporté par le vent sont suffisants.
 - Plantation ponctuelle d'Oyat ou autres espèces fixatrices.
 - Protection par clôtures des zones les plus sensibles au piétinement.
- Participation active à la stabilisation du sable, sur les chantiers éventuels de réensablement et de réalimentation du transit sableux, conduits par les collectivités sur le DPM.
- Stockage du sable et fixation de la dune au plus près de la côte quand sa fonction de "dune digue" est reconnue dans son rôle de protection immédiate des aménagements.
- Suivi régulier de l'évolution dunaire, grâce au "sommier de la dune" qui relève les travaux réalisés et l'évolution de la morphologie sous l'action de la dynamique naturelle.

C - Documents techniques de référence

Documents techniques internes

- "Connaissance et gestion durable des dunes atlantiques" - Les Dossiers Forestiers N° 11 -ONF 2002

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

La forêt domaniale de l'île de Ré relève des massifs concernés par l'art L 321.6 du Code Forestier. A ce titre elle est dotée d'un Plan de Prévention de Risques incendie de forêts en cours de révision à la fin 2012. Le risque feux de forêts, qui s'adresse à l'ensemble des milieux forestiers de l'île est regroupé en un seul niveau "faible ou moyen".

L'article 4.1.3 du PPR prescrit pour les propriétaires :

- Le débroussaillage sur un périmètre de 20 ou 50 m de large "aux abords des constructions, travaux et installations de toute nature et aux abords des terrains de camping".
- Le nettoyage des coupes après exploitation forestière, "éparpillement des rémanents d'un diamètre supérieur à 15 cm, soit la mise en andains et broyage".

D'autre part, l'article 4.1.2 demande : que l'accessibilité aux véhicules légers 4X4, de première intervention soit favorisée

Par ailleurs, d'autres recommandations (Article 4.2) s'adressent à la forêt domaniale :

- Enlever les dépôts de bois en période estivale,
- Broyer les rémanents, souches et arbres morts sur une profondeur de 5 à 10 m de part et d'autre des accès de toute nature, fréquentés par le public, sur une profondeur de 10 m en limite de zone urbanisée, ainsi qu'autour des parkings et aires d'accueil. Cette mesure contribue également à l'amélioration paysagère du massif.

• Etat des lieux

L'historique des feux sur la forêt domaniale ne relate aucun dommage significatif. Le dernier incendie que l'on déplore (juin 2002, parcelle 4), a parcouru 200 m² et était manifestement d'origine volontaire.

L'aléa incendie est plutôt faible sur l'île de Ré en raison, en particulier, d'un niveau d'humidité de l'air élevé du fait de l'insularité. Cependant plusieurs facteurs spécifiques accentuent les risques et le niveau d'enjeu:

- La fréquentation élevée de la forêt en période estivale.
- L'abondance du Chêne vert et sa forte dynamique.
- L'étroitesse de certains accès mal adaptés aux véhicules d'interventions.

Le niveau de risque, justifie une vigilance certaine et une présence renforcée en période estivale.

Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre les incendies (DFCI)

Type d'équipement DFCI structurant	Quantités suffisantes	Etat général	Points noirs existants
3 citernes	Oui	satisfaisant	
Piste pare-feux ligne de parcelles 13-14/15-16	Oui	satisfaisant	
Bouches incendies	Oui	satisfaisant	

• Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation	Quantité	Observations Priorités	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Etudes						
INC						
Equipements						
Travaux spécifiques (débroussaillage...)						
INC 1	1	20 m ou 50 m autour des infrastructures et équipements d'accueil.				40000
Coût total DFCI (€)						40000 €
Coût moyen annuel DFCI (€/an)						2000 €

• Documents techniques de référence

- Guide technique du forestier méditerranéen français ; partie guide pratique protection des forêts contre l'incendie (Cemagref Aix-en-Provence – 1990).

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Sans objet.

Le lapin très abondant il y a quelques dizaines d'années est très faiblement présent actuellement.

C – Crises sanitaires

- **Crises sanitaires subies par la forêt**

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Pin maritime	Crises récurrentes.	Milieux dunaires N/O atlantiques, reposant sur substrat calcaire.	Causes multifactorielles abiotiques	Toute la forêt domaniale touchée et plus largement toute l'île. Environ 5000 m3 concernés en FD.
Chêne vert	Depuis le début des années 2000	Tous	Larve mineuse des feuilles et cortège de champignons opportunistes.	Dommages "visuels" ne mettant pas en cause, jusqu'alors, la survie des arbres.
Pin noir et Pin maritime	Gradation tous les 4/5ans	Tous	Chenille processionnaire du Pin	Présence en lisière (urbanisée notamment). Ne compromet pas la survie des pins, mais impacte l'aspect paysager.

Malgré les difficultés rencontrées, Pin maritime et Chêne vert demeurent les espèces les plus adaptées au contexte stationnel de l'île de Ré. Fragilité et de faible longévité, le Pin maritime se régénère naturellement relativement aisément et assure un couvert forestier pérenne.

Afin d'assurer un environnement paysager de qualité, la recherche d'un mélange d'essences doit être constante.

Les peuplements doivent être conduits clairs, afin de diminuer la concurrence intraspécifique et permettre un développement équilibré des arbres.

- **Documents de référence**

- Etudes sur les causes du dépérissement du Pin maritime sur les dunes atlantiques.

D - Tassement des sols

Les sols sableux ne sont pas sensibles au tassement.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La forêt domaniale de l'Ile de Ré est certifiée PEFC à la date du début de l'aménagement.

B – Communication

Il est nécessaire de régulièrement sensibiliser, diffuser et faire connaître les actions menées en faveur de la biodiversité et de la pérennité de la forêt. Informer la presse et les élus, disposer des panneaux explicatifs adaptés, préalablement aux travaux dunaires et de renouvellement des peuplements.

C – Autres actions

Une placette du réseau d'observation de la Processionnaire du pin est installée dans le peuplement de Pin noir parcelle 10. Elle fait l'objet, chaque année, d'une notation spécifique suivie par le Département de la Santé des Forêts dépendant du Ministère de L'Agriculture et des Forêts.

DOCUMENT ONE

2.5.8 Evaluation d'incidence Natura 2000

- Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 – dispositions de l'art L.122-7 du Code forestier

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Surf ¹ (ha)	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Surf ² (ha)	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Nature du bilan attendu
Habitats d'intérêt communautaire					
Dunes mobiles embryonnaires	traces		traces	Nettoyage différencié du haut de plage	Neutre
Dunes blanches *	4		4	Mesures de génie écologique : couverture de branchage, piégeage du sable etc...	Neutre
Dunes grises *	91	Fréquentation - travaux	91	Mise en défens, stabilisation du sable, canalisation de la fréquentation	Positif
Dunes à Salix arenaria	traces		traces	Entretien des micro-dépressions	Positif
Dunes boisées des régions atlantique, boréale et continentale	286	Exploitations forestières, travaux	286	Diminution de la part des résineux exogènes au bénéfice du Pin maritime et du Chêne vert	Positif
Pelouses calcicoles sub-atlantiques xérophiles	1	Pas d'interventions envisagées	1		Négligeable
Espèces d'intérêt communautaire					
Cynoglosse des dunes *		Fréquentation, travaux		Protection de la dune grise	Positif
Oeillet des sables					
Sérotine commune		Exploitations		Maintien de vieux arbres à anfractuosités. Lisières favorables au nourrissage	Neutre
Pipistrelle commune					
Oreillard sp					
Crapaud calamite		Travaux		Entretien des micro-dépressions	Positif
Pelobate cultripède					
Rainette méridionale					
Pipit rousseline		Exploitations, travaux		Protection de la dune grise, ouverture des peuplements	Positif
Alouette lulu					
Engoulevent d'Europe					
Aigrette garzette		Exploitations, travaux		Protection des héronnières, peuplements âgés	Neutre
Bondrée apivore					
Milan noir					
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000				non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB du site Natura 2000				oui

surf.¹ : surface de l'habitat situé dans le périmètre de la forêt (si surface connue).

surf.² : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement.

Les décisions d'aménagement, conformes au DOCOB du site Natura 2000, vont conforter la qualité des habitats naturels et permettre le développement des habitats d'espèces.

- Soumises aux fortes contraintes marines, l'évolution des dunes embryonnaires ainsi que les dunes blanches est faiblement concernée par l'aménagement forestier.
- Les travaux de protection dunaire concernent plus particulièrement la dune grise (stabilisation du sable face aux agressions éoliennes et mise en défens). Siège d'une riche biodiversité ce milieu est l'objet d'une attention permanente (limitation du développement des espèces invasives).
- Les interventions sylvicoles visent à pérenniser et dynamiser cet écosystème qui demeure fragile. La diminution progressive de la présence des espèces exogènes et invasives améliorera l'intérêt de cet habitat.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L122-7 du code forestier

Réglementation concernée	surf. ¹ (ha)	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. ² (ha)	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Site classé - inscrit	401	Exploitations forestières, renouvellement des peuplements, rénovation et entretien des structures d'accueil.	401	Prise en compte paysagère préalablement aux interventions. Recherche d'une intégration élevée des équipements.	Neutre à positif
Monuments historiques - Batterie Karola	74	Exploitations forestières	74	Périmètre de protection	Neutre

surf.¹ : surface concernée par la réglementation dans le périmètre de la forêt

surf.² : surface impactée par la décision d'aménagement

Les interventions envisagées dans le document d'aménagement concourent à augmenter la qualité paysagère des sites. Les travaux envisagés doivent recevoir l'aval de la commission départementale des sites.

L'application de l'art L 122-7 sera demandée pour les opérations d'exploitation forestière au titre de la réglementation sur les sites classés et périmètre de protection des monuments historiques.

Un dossier spécifique, en annexe 9, permet de prendre en compte l'impact des interventions forestières sur le paysage.

Signatures et mention des consultations réglementaires

	date	nom, fonction	signature
Document			
Rédigé le :	9 janvier 2013	par : René PELLOQUIN Chef de projet aménagement	
Vérifié le :	31 janvier 2013	par : Isabelle BERTRAND Chef du service Aménagement littoral	
Proposé le :	13 décembre 2013	par : Pascal JARRET Directeur Forêt	P Jarret

- ◆ **Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes : mardi 12 février 2013**
- ◆ **Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus annexe 10 de l'aménagement.**
- ◆ **Consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites : vendredi 8 mars 2019**

TITRE 4 – ANNEXES

- 1 : Tableau de l'évolution de la surface forestière**
- 2 : Liste des concessions en vigueur au 1^{er} janvier 2012**
- 3 : Tableau parcellaire forestier**
- 4 : Carte - Classes d'âges des peuplements**
- 5 : Carte - Abondance du Chêne vert**
- 6 : Carte - Données environnementales et protections réglementaires**
- 7 : Carte - Etat sanitaire du Pin maritime**
- 8 : Cartes des habitats Natura 2000**
- 9 : Notice paysagère**
- 10 : Compte-rendu de la réunion de consultation des communes**

DOCUMENT ONE